
Fiches

Revenus

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.
Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel sont soustraits les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel s'ajoutent les prestations sociales.

En 2016, le solde des revenus primaires progresse au même rythme qu'en 2015 (+ 1,2 % après +1,3%). La rémunération totale des salariés progresse en 2016 (+ 1,7 % après + 1,5 % en 2015). Cela s'explique par la meilleure tenue de l'emploi salarié alors que la croissance du salaire moyen par tête est proche de celle de 2015. Les revenus de la propriété baissent fortement (- 5,2 % après - 0,8 % en 2015) en raison de la chute des revenus des placements en assurance-vie. Les revenus issus de la location de logement progressent un peu moins vite qu'en 2015 (+ 1,9 % après + 2,1 % en 2015).

Après avoir fortement augmenté en 2012 (+ 9,0 %), les impôts courants sur le revenu et le patrimoine poursuivent leur ralentissement (+ 1,0 % après + 1,7 % en 2015 et 2014). La taxe d'habitation (avec la montée en charge de l'exonération des retraités modestes) et l'impôt de solidarité sur la fortune (recul des redressements) ont nettement décéléré entre 2015 et 2016. Les cotisations sociales accélèrent globalement en lien avec l'évolution de la masse salariale, celles à la charge des salariés augmentant plus vite (+ 2,9 %) que celles à la charge des employeurs (+ 1,0 %) pour la cinquième année consécutive. Les prestations

sociales reçues par les ménages accélèrent légèrement (+ 1,8 %) après quatre années de ralentissement. Les dépenses d'indemnisation du chômage continuent de croître sous l'effet d'une hausse du taux de couverture par l'assurance chômage. En revanche, les prestations familiales se replient en raison d'une baisse de la natalité et de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Le gel des pensions de retraites contient la progression des prestations vieillesse. En définitive, le revenu disponible brut des ménages progresse plus vite (+ 1,7 %) qu'en 2015 (+ 1,2 %).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale connaît sa plus forte hausse (+ 1,8 %) après deux années de croissance plus modérée (+ 0,9 % en 2015 et + 1,2 % en 2014). Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresse de 1,2 % en 2016. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente en 2016 de 1,5 %, davantage que le pouvoir d'achat du RDB par UC, car les **dépenses pré-engagées** ont progressé moins vite que les revenus. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Unités de consommation d'un ménage (UC) : voir *annexe Glossaire*.

Revenu arbitral (comptabilité nationale) : revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non pré-engagées.

Pour en savoir plus

- *L'économie française – Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Les comptes de la Nation en 2016 », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2015	2016
Rémunération des salariés	1,6	1,5	1,7	1 160,9	1 180,2
Salaires et traitements bruts	1,2	1,7	1,9	847,4	863,7
Cotisations employeurs	2,7	0,9	1,0	313,5	316,5
Excédent brut d'exploitation ¹	1,4	2,1	1,9	175,9	179,2
Revenu mixte ²	1,2	-0,4	0,6	120,4	121,1
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	0,7	-0,8	-5,2	80,7	76,5
Solde des revenus primaires (a)	1,5	1,3	1,2	1 537,8	1 557,0
Prestations sociales reçues en espèces (b)	2,4	1,5	1,8	477,9	486,3
Cotisations sociales (c)	2,8	1,2	1,3	464,7	470,7
Cotisations des employeurs	2,7	0,9	1,0	313,5	316,5
Cotisations des salariés	3,3	2,6	2,9	120,7	124,1
Cotisations des non-salariés	2,5	-1,6	-1,7	30,6	30,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	1,7	1,7	1,0	219,3	221,5
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	-21,8	-187,1	-356,2	-0,9	2,2
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	1,3	1,2	1,7	1 330,8	1 353,3

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

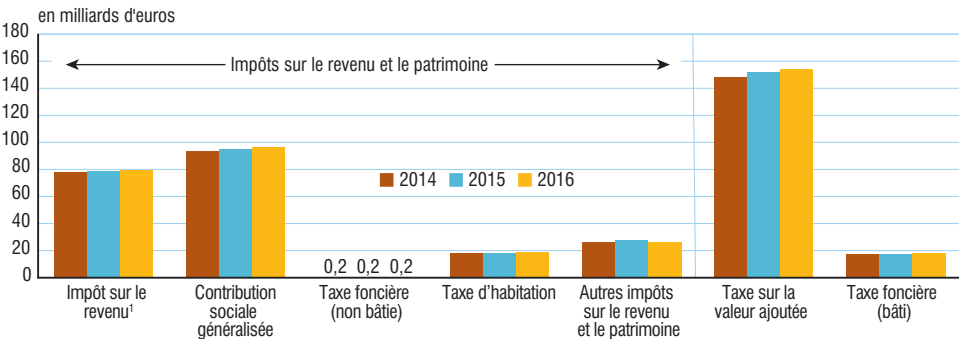
4. Principalement impôt sur le revenu (IR), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation et impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres. S'agissant de montants très faibles (proches de zéro), les évolutions peuvent être importantes.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Principaux prélèvements sur les ménages



1. Crédits d'impôts inclus.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2015	2016
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	0,1	0,3	-0,1	///	///
Revenu disponible brut	1,3	1,2	1,7	1 330,8	1 353,3
Pouvoir d'achat	1,2	0,9	1,8	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,6	0,3	1,2	///	///
Revenu arbitral	1,8	0,9	1,8	937,0	954,2
Pouvoir d'achat arbitral	2,0	1,0	2,1	///	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	1,4	0,3	1,5	///	///

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

1.2 Revenu disponible brut des ménages...

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, sont incluses dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats, etc.). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2016, corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon diffèrent entre eux au plus de 25 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 67 % au-dessus de celui observé en moyenne dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible ajusté** tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de 25 % en France. En définitive, entre l'Allemagne, la

France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 30 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant : la prise en compte des transferts en nature modifie donc peu les écarts observés entre ces pays. Par contre, le RDBA par habitant des États-Unis, où le poids des dépenses socialisées est plus faible, est supérieur de 50 % à celui estimé en moyenne pour les cinq autres pays, soit un écart moindre que pour le RDB.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. En Allemagne, l'effet de la crise est à peine visible et le pouvoir d'achat a continué à croître sans discontinuer. En Italie, le pouvoir d'achat, peu dynamique avant 2008, a continûment baissé entre 2008 et 2013 (- 12 %) avant de se redresser légèrement en fin de période. En France, le pouvoir d'achat s'est dans un premier temps maintenu avant de baisser entre 2011 et 2013 en raison de l'essoufflement de la croissance et des mesures de consolidation des finances publiques. Il est ensuite reparti modérément à la hausse. Au Royaume-Uni, les évolutions sont très heurtées ; après une forte hausse en 2015, le pouvoir d'achat ralentit fortement en 2016. Au Japon, le repli dû à la crise a laissé la place à un rebond rapide avant un tassement en fin de période. Aux États-Unis, après la baisse marquée de 2009, le pouvoir d'achat s'est fortement redressé en 2011 et 2012 avant de fléchir à nouveau en 2013, puis de repartir en forte hausse à partir de 2014 et de ralentir en 2016. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Revenu disponible ajusté (RDBA, comptabilité nationale) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

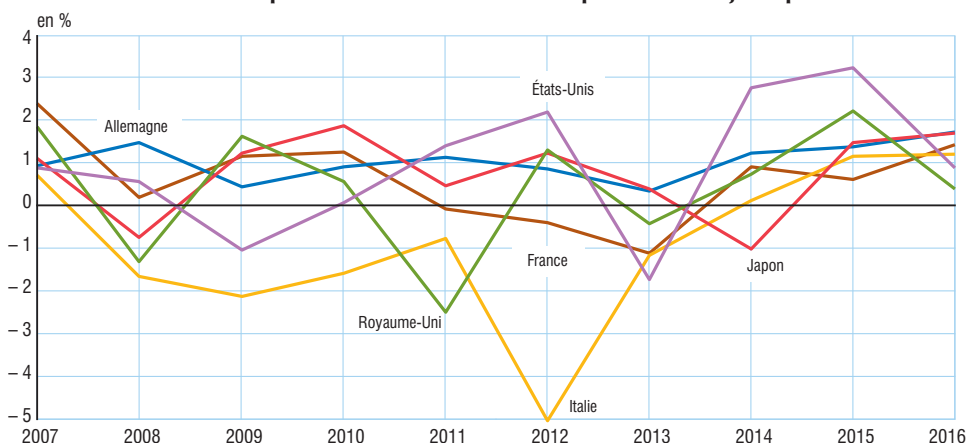
1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2008 à 2016

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2016							
Revenu disponible brut (en Md€, £, ¥, \$)	(1)	1 971	1 402	1 138	1 280	330 231	14 329
Revenu disponible brut ajusté (en Md€, £, ¥, \$)	(2)	2 372	1 749	1 323	1 516	395 046	15 472
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,8	0,8	0,8	98,7	1,0
Population (en millions d'habitants)	(4)	82,3	66,9	60,6	65,6	127,0	323,4
Revenu disponible brut par habitant, en SPA	= (1)*1000/(4)/(3)	30 629	25 907	24 464	25 629	26 365	44 307
Revenu disponible brut ajusté par habitant, en SPA	= (2)*1000/(4)/(3)	36 871	32 307	28 457	30 369	31 539	47 842
2008-2016 évolution annuelle moyenne (en %)							
Revenu disponible brut par habitant		2,0	1,0	0,0	2,2	0,2	2,5
Revenu disponible brut ajusté par habitant		2,3	1,1	0,0	2,2	0,5	2,4
Indice de prix de la consommation finale effective des ménages		1,2	0,7	1,1	1,9	-0,2	1,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant		1,0	0,4	-1,1	0,3	0,7	0,9

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE.

1.3 Distribution du revenu disponible des ménages

En 2015, en France métropolitaine, le **revenu disponible** médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 30 040 euros, soit 2 503 euros par mois. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 630 euros (1^{er} **décile**, D1), soit 1 136 euros par mois, et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 63 210 euros (9^e décile, D9), soit 5 268 euros par mois. Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible mensuel compris entre 1 456 (2^e décile) et 4 113 euros (8^e décile).

Avant transferts (**impôts directs** et **prestations sociales**), les 1^{er} et 9^e déciles de revenu s'établissent respectivement à 883 et 6 196 euros par mois. Le revenu disponible des 10 % des ménages les moins aisés est supérieur à leur revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations sociales ; c'est le contraire pour les 10 % des ménages les plus aisés, du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 7,0 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2015, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit un peu plus d'un quart de l'ensemble des revenus disponibles (26,4 %). Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,7 %, soit 5,9 fois plus que les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2014, le 1^{er} décile de revenu disponible diminue de 0,4 % tandis que les

2^e, 3^e et 4^e déciles restent stables. Le revenu disponible médian (5^e décile) augmente de 0,4 %. Ce sont les 8^e et 9^e déciles qui augmentent de la façon la plus marquée (+ 0,7 %).

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, s'élève légèrement en 2010 et 2011 à 4,8 avant de baisser à 4,6 depuis 2014. Cette évolution de la distribution des revenus disponibles coïncide avec celle de l'**indice de Gini**. Il se situe autour de 0,334 au début des années 2000, augmente progressivement jusqu'à 0,362 en 2011, pour revenir à 0,348 en 2015. Sur la même période, le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) passe de 5,5 à 6,3, puis se stabilise à 5,9 depuis 2013.

Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences de taille des ménages. Le nombre moyen d'**unités de consommation** par ménage est de 1,11 pour les 10 % de ménages aux plus bas revenus et augmente à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus. Les ménages dont le revenu est compris entre le D5 et le D6 comptent en moyenne 1,61 unité de consommation, et les ménages dont le revenu est supérieur à celui de 90 % des ménages comportent en moyenne 1,97 unité de consommation. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés, les **prestations sociales** et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Voir *annexe Glossaire*.

Déciles : si l'on ordonne la distribution des revenus, les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales.

Prestations sociales : prestations familiales, allocations logement et minima sociaux.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

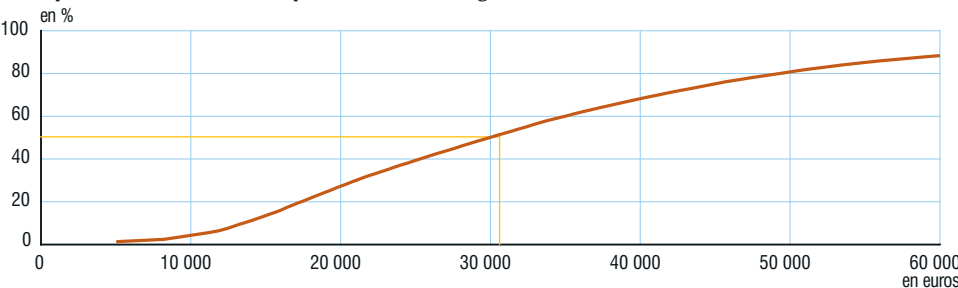
Rapport interdécile, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Distribution du revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, 50 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 040 euros.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2008 à 2015

en euros constants 2015

	2008	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Revenu disponible moyen	36 970	37 190	37 180	37 210	36 700	36 740	36 130	36 020	36 300
Revenu disponible médian	30 660	30 530	30 230	30 000	29 740	29 780	29 690	29 920	30 040
1 ^{er} décile (D1)	13 810	13 540	13 530	13 520	13 490	13 430	13 640	13 680	13 630
9 ^e décile (D9)	63 830	65 210	64 460	65 120	63 900	63 980	63 580	62 790	63 210
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,8	4,8	4,8	4,7	4,8	4,7	4,6	4,6
Masses de revenu disponible détenues									
S20 (en %)	7,1	6,9	6,9	6,8	6,9	6,8	7,1	7,1	7,1
S50 (en %)	26,5	26	25,9	25,6	25,8	25,8	26,4	26,6	26,4
S80 (en %)	58,3	57,8	57,4	57,0	57,3	57,3	58,2	58,5	58,3
(100-S80)/S20	5,9	6,1	6,2	6,3	6,2	6,2	5,9	5,9	5,9
Indice de Gini	0,346	0,354	0,358	0,362	0,358	0,359	0,347	0,345	0,348

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
2. L'enquête ERFs a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés de 41,7 % (complément à 100 de S80).
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2008-2015.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2015

en euros

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unités de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 630	10 030	1,11
De D1 à D2	17 470	15 630	1,15
De D2 à D3	21 120	19 280	1,24
De D3 à D4	25 390	23 210	1,36
De D4 à D5	30 040	27 680	1,49
De D5 à D6	35 060	32 470	1,61
De D6 à D7	41 290	38 080	1,73
De D7 à D8	49 350	45 070	1,82
De D8 à D9	63 210	55 300	1,89
Supérieur à D9	///	96 240	1,97

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 10 % de ménages dont le revenu est compris entre 17 470 euros (D2) et 21 120 euros (D3) ont un revenu annuel disponible moyen de 19 280 euros.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.4 Distribution du niveau de vie des personnes

Le concept de **niveau de vie** est utilisé pour comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente. Conventionnellement, tous les membres du ménage ont le même niveau de vie, calculé en rapportant le **revenu disponible** du ménage au nombre d'**unités de consommation** (UC) qui le composent. Afin de tenir compte des économies d'échelle procurées par la vie en commun, le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Un ménage ayant 1 000 euros de revenu disponible a donc un niveau de vie de 1 000 euros s'il se compose d'une seule personne, mais de 667 euros si ce ménage est un couple ou encore de 476 euros s'il s'agit d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2015 en France métropolitaine, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 860 euros (1^{er} **décile**, D1). Le niveau de vie annuel moyen de ces personnes est de 8 280 euros, soit 690 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros (9^e décile, D9), soit 3,5 fois plus que le 1^{er} décile. Le niveau de vie moyen de ces personnes est de 56 640 euros, soit 4 720 euros

par mois. Au milieu de la distribution, 60 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 13 670 (2^e décile) et 29 790 euros (8^e décile). La distribution des niveaux de vie est plus resserrée que celle des revenus disponibles car les écarts observés sur l'échelle des revenus disponibles tiennent pour partie à des différences de taille et de composition par âge des ménages, neutralisées en utilisant le concept de niveau de vie individuel.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles dispose de 30,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en disposent de 38,3 %, soit 4,4 fois plus que celle détenue par les 20 % les moins dotés.

Par rapport à 2014, le niveau de vie médian est en hausse de 0,4 % en euros constants. Au-dessus de la médiane, les niveaux de vie tendent à augmenter alors que les déciles de niveau de vie inférieurs à la médiane diminuent légèrement, à l'exception du 1^{er} décile (+ 0,3 % en euros constants). L'augmentation la plus marquée concerne le 9^e décile (+ 1,4 %). Ainsi, l'**indice de Gini**, indicateur d'inégalité de niveaux de vie, croît légèrement en 2015 après être resté stable en 2014, mais sans atteindre les niveaux enregistrés entre 2010 et 2012.

Pour 2016, selon les estimations provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini et le **rapport interdécile**, auraient tendance à diminuer légèrement. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

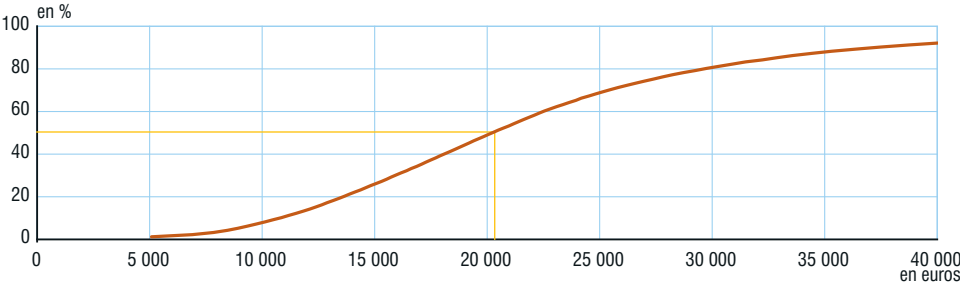
Revenu disponible, décile, indice de Gini, microsimulation, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Distribution du niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 300 euros.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2008 à 2015

en euros constants 2015

	2008	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Niveau de vie moyen	23 730	23 850	23 840	23 910	23 590	23 650	23 250	23 250	23 440
Niveau de vie médian	20 370	20 350	20 220	20 210	20 020	20 200	20 160	20 210	20 300
1 ^{er} décile (D1)	11 290	11 010	10 990	10 890	10 760	10 700	10 860	10 830	10 860
9 ^e décile (D9)	38 140	38 300	37 920	38 720	37 950	37 880	37 240	36 990	37 510
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5
Masses de niveau de vie détenues									
S20 (en %)	9,0	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,8	8,8
S50 (en %)	30,9	30,2	30,1	29,8	30,0	30,1	30,8	30,8	30,6
S80 (en %)	61,6	61,0	60,7	60,5	60,8	60,9	62,0	62,0	61,7
(100-S80)/S20	4,3	4,5	4,5	4,6	4,5	4,6	4,3	4,3	4,4
Indice de Gini	0,289	0,299	0,303	0,306	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
2. L'enquête ERF5 a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,8 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés de 38,3 % (complément à 100 de S80).
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2008-2015.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2015

en euros

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 860	8 280
De D1 à D2	13 670	12 350
De D2 à D3	15 970	14 840
De D3 à D4	18 150	17 070
De D4 à D5	20 300	19 220
De D5 à D6	22 570	21 420
De D6 à D7	25 500	23 970
De D7 à D8	29 790	27 490
De D8 à D9	37 510	33 130
Supérieur à D9	///	56 640

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 860 euros (D1) et 13 670 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 12 350 euros.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.5 Niveau de vie modifié par l'ajout de loyers...

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Cependant, cet avantage en nature peut être valorisé et rehausser à ce titre le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des **loyers imputés bruts** (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Pour mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété, on peut préférer rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**, c'est-à-dire après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt immobilier.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian (D5) augmente de 9,9 %, passant de 20 300 euros à 22 310 euros en 2015. En considérant les loyers imputés nets, il s'élève à 22 110 euros (+ 8,9 % par rapport au niveau de vie). Pour 35 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de décile de niveau de vie (soit supérieur pour certains propriétaires, soit inférieur pour certains locataires). La part des individus locataires dans le 1^{er} **décile** de niveau de vie passe ainsi de 71 % à 83 %.

Tenir compte des loyers imputés nets a peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdécile** augmente un peu, de 3,45 à 3,58 après leur prise en compte, car la proportion de propriétaires, donc de personnes

qui voient leur niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte chez les 10 % les plus aisés (86 % puis 90 % après prise en compte) que chez les 10 % les moins aisés (29 % puis 17 %). En revanche, les augmentations de niveau de vie sont proportionnellement plus fortes pour les revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini** reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend de la part qu'y représentent les propriétaires. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 5 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, de 12 %. L'effet spécifique de la déduction des intérêts d'emprunts reste marginal. Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés bruts : + 11,7 % sur le niveau de vie moyen pour les premiers et + 9,6 % pour les seconds, contre + 7,3 % pour les familles monoparentales. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire (il passe de 14,2 % à 15,6 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population pauvre passe de 9,7 % à 8,2 %. Les personnes définies comme pauvres pour un niveau de vie incluant les loyers imputés nets sont aussi plus urbaines que la population pauvre au sens usuel. La prise en compte de l'avantage lié à la possession du logement améliore en effet la situation relative des propriétaires proportionnellement plus nombreux en zone rurale (83 %, contre 47 % dans l'agglomération parisienne). ■

Définitions

Loyer imputé brut : équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Revenu disponible, accédant, niveau de vie, décile, rapport interdécile, indice de Gini : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Des ménages médians plus souvent propriétaires de leur résidence principale qu'il y a vingt ans », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.

1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2015

montant annuel, en euros

	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	23 440	25 530	25 350
Déciles			
D1	10 860	11 480	11 440
D5	20 300	22 310	22 110
D9	37 510	41 250	40 930
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,45	3,59	3,58
D9/D5	1,85	1,85	1,85
D5/D1	1,87	1,94	1,93
Indicateurs de concentration			
S20 (en %)	8,8	8,6	8,6
S50 (en %)	30,6	30,4	30,4
S80 (en %)	61,7	61,9	61,9
(100-S80)/S20	4,4	4,4	4,4
Indice de Gini	0,292	0,293	0,293
Taux de pauvreté (en %)	14,2	15,6	15,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen est de 23 440 euros, de 25 530 euros en intégrant les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 25 350 euros en intégrant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Niveau de vie incluant les loyers imputés et statut d'occupation du logement selon le type de ménage en 2015

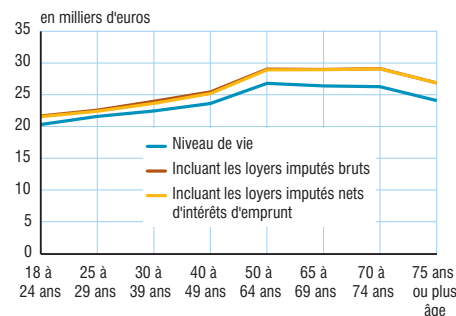
en %

	Niveau de vie moyen (en euros)	Augmentation du niveau de vie...		Proportion de ménages...	
		... incluant les loyers imputés bruts	... incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	... propriétaires sans charge de remboursement	... accédant à la propriété
Personne seule	21 560	11,7	11,1	42,4	8,4
Famille monoparentale	16 860	7,3	6,4	22,8	13,9
Couple sans enfant	28 180	9,6	9,1	64,5	10,1
Couple avec enfants	23 480	8,1	7,0	32,6	36,2
Ménage complexe	19 840	6,5	6,0	36,7	11,5
Ensemble	23 440	8,9	8,1	43,6	16,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 21 560 euros. Pour les accédants à la propriété, il augmente de 11,1 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt. 42,4 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

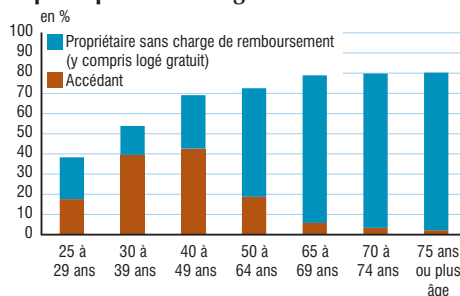
3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.6 Décomposition du revenu disponible

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et, jusqu'en 2015, de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2015, le revenu disponible des ménages des 10 % de personnes au **niveau de vie** le plus faible (inférieur au 1^{er} **décile** des niveaux de vie) est composé quasiment pour moitié de prestations sociales (47,6 %). Il s'agit principalement de minima sociaux (18,7 %) et de prestations logement (16,7 %), ces dernières étant perçues par 65 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile. Une majorité (59,3 %) de ces ménages perçoivent aussi des revenus d'activité (y compris allocations chômage), mais il s'agit de revenus relativement faibles puisqu'ils ne représentent au total que 41,1 % de leur revenu disponible.

Les ménages des personnes au niveau de vie immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) ont un revenu disponible composé en majorité de revenus d'activité (53,8 %) et pour près d'un quart de prestations sociales (23,9 %). Les minima sociaux et les prestations logement représentent 16,2 % du revenu disponible de ces ménages contre 35,4 % pour les ménages les plus modestes.

Jusqu'au 8^e décile, la part des salaires dans le revenu disponible augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever quant à leur montant, mais leur part diminue, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine. Ces deux catégories de revenus représentent 13,2 % du revenu disponible des ménages dont le niveau de vie est compris

entre le 8^e et le 9^e décile. Pour les ménages des 10 % de personnes les plus aisées, la part de ces revenus est trois fois supérieure (38,4 %). Quant aux prestations sociales, elles sont perçues par près d'un cinquième de ces ménages (18,6 %), mais pour des montants représentant au total moins de 1,0 % du revenu disponible (il s'agit de prestations familiales versées à tous).

La grande majorité des ménages (92,2 % dans l'ensemble) perçoivent des revenus du patrimoine. Ils représentent une part croissante du revenu disponible à mesure que les niveaux de vie augmentent. Mais leur part reste limitée chez la plupart des ménages : entre 3,0 % et 6,6 % jusqu'au 8^e décile, elle est encore de 9,0 % seulement pour les ménages entre le 8^e et le 9^e décile. En revanche, chez les ménages des 10 % de personnes les plus aisées, ces revenus représentent 24,5 % de leur revenu disponible total. Pour les ménages du haut de la distribution, ces revenus du patrimoine correspondent plus fréquemment à des placements financiers (plan d'épargne en actions, assurance-vie, etc.).

Les ménages des personnes les plus aisées se distinguent également par la part plus importante de revenus d'activité indépendante : ils représentent 13,9 % du revenu disponible contre moins de 4,0 % pour les autres ménages, et 4,1 % pour ceux de la tranche de niveau de vie immédiatement inférieure. Il s'agit principalement de revenus de chefs d'entreprise et des professions libérales.

Les impôts directs concernent tous les ménages mais représentent une part croissante du revenu disponible lorsque les niveaux de vie augmentent, de 7,2 % pour les ménages les plus modestes à 27,7 % pour les ménages les plus aisés.

La composition du revenu disponible est relativement stable d'une année sur l'autre. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales, impôts directs, niveau de vie, décile : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », Insee Résultats Web, décembre 2017.

Décomposition du revenu disponible 1.6

1. Composition du revenu disponible des ménages selon le niveau de vie en 2015

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	41,1	53,8	60,8	66,2	69,7	73,3	77,3	78,8	78,9	79,9	73,1
Salaires (chômage inclus) ¹	38,0	51,0	58,7	63,8	66,9	71,1	75,0	75,4	74,9	66,0	67,5
Montant net	35,4	47,1	54,0	58,4	61,2	64,9	68,4	68,8	68,3	60,2	61,7
CSG et CRDS	2,6	3,9	4,8	5,4	5,7	6,2	6,6	6,6	6,6	5,8	5,8
Revenus d'indépendants	3,1	2,8	2,1	2,4	2,8	2,3	2,3	3,4	4,1	13,9	5,6
dont montant net	2,4	2,4	1,8	2,1	2,5	2,0	2,1	3,0	3,6	12,6	5,0
Pensions et retraites	15,1	26,0	30,2	32,7	32,7	31,3	29,7	30,1	30,3	22,8	28,1
dont montant net	14,8	25,4	29,3	31,3	31,0	29,4	27,7	28,0	28,2	21,2	26,4
Revenus du patrimoine	2,8	3,1	3,8	3,9	4,2	5,1	5,3	6,6	9,1	24,5	10,2
dont montant net	2,0	2,6	3,2	3,2	3,6	4,3	4,5	5,6	7,7	20,8	8,6
Prestations sociales²	47,6	23,9	13,4	7,5	5,4	3,6	2,7	1,8	1,2	0,5	5,8
Prestations familiales	12,2	7,7	5,4	3,5	2,9	2,4	1,8	1,2	0,8	0,3	2,4
Prestations logement	16,7	8,1	3,9	1,8	1,0	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	1,6
Minima sociaux	18,7	8,1	4,1	2,2	1,5	0,7	0,7	0,4	0,3	0,1	1,8
Prime pour l'emploi	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Impôts directs	- 7,2	- 7,3	- 8,7	- 10,7	- 12,2	- 13,5	- 15,2	- 17,4	- 19,5	- 27,7	- 17,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 700	18 940	22 330	25 500	29 250	33 350	37 460	42 760	51 720	88 350	36 300
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	8 280	12 350	14 840	17 070	19 220	21 420	23 970	27 490	33 130	56 640	23 150

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toute cotisation sociale.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, la part des salaires dans le revenu disponible des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile est de 38 %, celle des salaires nets perçus de 35,4 %.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Part des ménages percevant les composantes du revenu selon le niveau de vie en 2015

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	59,3	62,8	63,6	65,8	68,9	71,1	72,5	74,2	73,7	75,8	68,8
Salaires (chômage inclus) ¹	53,4	60,3	62,1	64,0	67,2	69,3	71,1	72,3	71,5	70,5	66,2
Revenus d'indépendants	10,7	6,5	5,3	5,8	6,2	6,4	5,5	7,8	8,8	17,0	8,0
Pensions et retraites	29,2	48,5	50,9	51,8	50,4	49,1	48,1	48,8	49,3	51,4	47,9
Revenus du patrimoine	81,5	84,7	88,4	90,2	92,1	94,2	96,3	96,4	98,4	99,4	92,2
Prestations sociales²	80,3	70,6	55,6	43,3	37,5	33,9	30,8	25,1	21,1	18,6	41,6
Prestations familiales	36,8	33,3	29,6	26,3	24,8	24,9	22,9	19,7	16,3	15,1	24,9
Prestations logement	65,0	58,2	40,7	23,5	14,5	9,4	6,9	4,5	3,5	2,3	22,7
Minima sociaux	45,4	32,4	16,7	10,4	7,4	4,4	3,9	2,5	2,6	1,8	12,6
Prime pour l'emploi	17,0	24,3	28,4	24,1	20,6	16,9	13,5	7,3	4,3	1,8	15,8
Impôts directs	98,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toute cotisation sociale.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 59,3 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile perçoivent des revenus d'activité.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.7 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève, en 2015, à 59 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En 2015, en France métropolitaine, 11,6 millions de ménages en bénéficient (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile), en affectant par convention au ménage toute prestation attribuée à un ou plusieurs de ses membres. Les prestations sociales représentent 5,8 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages mais jouent un rôle plus important pour les ménages les plus jeunes : elles représentent 10,8 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et 8,8 % quand la personne de référence du ménage a entre 30 et 49 ans. Pour les ménages dont la **personne de référence** a 50 ans ou plus, cette part est inférieure à 5 %.

En 2015, 7,0 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 3 450 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 84 % des bénéficiaires de prestations familiales. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les montants d'allocations familiales sont divisés par deux ou quatre pour les familles aux revenus les plus élevés (cela concerne environ une famille sur dix). Cette modulation met fin à l'uniformité des allocations familiales : à nombre d'enfants

égal, les familles ne perçoivent plus le même montant selon leur revenu.

Les aides au logement concernent 6,4 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 490 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous condition de ressources. Un peu moins des deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2015, 3,5 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis relatif au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 5 290 euros par an.

En définitive, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2015. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 47,6 % du revenu disponible, contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). La part des minima sociaux et des allocations logement dans le revenu disponible diminue très rapidement avec l'élévation des niveaux de vie : elle représente moins de 1,0 % à partir du 5^e décile. Ces transferts sont en effet ciblés pour ne concerner que les ménages ayant des revenus modestes. Les prestations familiales sont moins ciblées dans l'ensemble (les conditions de revenus excluent moins de familles de leur bénéfice). La part de ces prestations dans le revenu disponible diminue donc moins rapidement avec l'élévation des niveaux de vie puisqu'on trouve des bénéficiaires y compris parmi les ménages aisés. Mais les montants perçus dépendent globalement peu du revenu, donc plus les revenus disponibles augmentent, moins la prestation en représente une part importante. ■

Définitions

Minima sociaux, personne de référence, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), **niveau de vie, décile** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panorama de la Drees », Drees, édition 2017.
- « Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes », *Études et Résultats* n° 1028, Drees, septembre 2017.
- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2015

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (en euros)	3 260	3 630	2 760	2 240	n.s.	3 450
dont allocations familiales	1 860	2 350	2 350	2 120	n.s.	2 330
Ménages bénéficiaires (en milliers)	589	5 286	975	121	11	6 982
dont allocations familiales	238	4 183	669	62	3	5 155
Allocations logement						
Montant annuel moyen (en euros)	2 460	2 710	2 530	2 140	1 720	2 490
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 187	2 780	1 167	822	412	6 368
Minima sociaux et RSA activité						
Montant annuel moyen (en euros)	4 410	4 890	6 010	5 740	5 400	5 290
Ménages bénéficiaires (en milliers)	389	1 394	805	654	294	3 536
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (en euros)	4 520	5 270	5 170	4 810	3 920	5 040
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 451	6 373	2 028	1 202	592	11 647
Nombre total de ménages (en milliers)	2 430	9 642	5 254	6 548	4 153	28 028
Part dans le revenu disponible (en %)	10,8	8,8	4,8	2,4	1,9	5,8
Répartition des prestations sociales (en %)	11,2	57,2	17,9	9,8	4,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 11,2 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,8 % de leur revenu disponible.
Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse dans les montants annuels moyens calculés.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2015

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux et RSA activité	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont allocations familiales			
Inférieur à D1	12,2	5,7	16,7	18,7	47,6
De D1 à D2	7,7	3,6	8,1	8,1	23,9
De D2 à D3	5,4	2,4	3,9	4,1	13,4
De D3 à D4	3,5	1,6	1,8	2,2	7,5
De D4 à D5	2,9	1,4	1,0	1,5	5,4
De D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	3,6
De D6 à D7	1,8	0,9	0,3	0,7	2,7
De D7 à D8	1,2	0,7	0,2	0,4	1,8
De D8 à D9	0,8	0,5	0,1	0,3	1,2
Supérieur à D9	0,3	0,3	0,0	0,1	0,5
Ensemble	2,4	1,2	1,6	1,8	5,8

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 47,6 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.8 Niveau de vie en Europe

En 2015, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne (UE) est de 18 810 euros annuels, soit 1 568 euros par mois. Il varie de 2 750 euros annuels en Roumanie à 39 450 euros au Luxembourg, correspondant respectivement à 229 euros et 3 288 euros par mois, soit un rapport de 1 à 14. En exprimant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire convertis en **parités de pouvoir d'achat** (PPA), ce rapport varie de 1 à 6. En SPA, c'est également au Luxembourg que le niveau de vie moyen est le plus élevé (32 750 SPA). Les niveaux de vie moyens sont également très élevés (supérieurs à 22 000 SPA) pour huit autres pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas et la Suède.

La moyenne dans l'UE des **rapports inter-déciles** de chaque pays (calculée en tenant compte du nombre d'habitants de chaque pays), c'est-à-dire le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (D9) rapporté au niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes (D1) vaut 3,8. En France, le rapport interdécile est inférieur à la moyenne européenne (3,3), et il est le plus faible aux Pays-Bas (3,1), en Finlande (3,0) et au Danemark (2,9). À l'inverse, en Espagne (5,4), en Lituanie (5,5), en Bulgarie (5,7) et en Roumanie (5,9), les inégalités mesurées par cet indicateur sont plus élevées.

Le rapport interdécile ne mesure toutefois pas les inégalités aux extrémités de la distribution. Pour en rendre compte, on considère le rapport des masses de revenu détenues par les 20 % de la population à chaque extrémité. En 2015, en France, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente 4,3 fois celle des 20 % les plus modestes. Cet indicateur, noté **ratio (100-S80)/S20**, est le plus faible à 3,5-3,6 en République tchèque, en Finlande, en Slovaquie et en Slovénie, indiquant des inégalités moindres. Comme pour le rapport interdécile, il est particulièrement élevé en Bulgarie (7,9), Roumanie (7,2), Lituanie (7,1) et Espagne (6,6). La moyenne européenne (pondérée par le nombre d'habitants de chaque pays) s'établit à 5,1.

En 2015, 22 des pays de l'UE garantissent un salaire minimum légal national. Dans les six autres États membres, il n'existe pas à proprement parler (fixé au niveau des branches ou négocié entre partenaires sociaux). Corrigé des parités de pouvoir d'achat, le salaire minimum brut pour un temps plein (notion qui ne recouvre cependant pas la même durée dans tous les pays) varie, en 2015, de 400 SPA par mois en Bulgarie à 1 600 SPA au Luxembourg, soit exactement un rapport de 1 à 4. Pour sept États membres (Allemagne, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 SPA par mois. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** (SPA) », les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Rapport interdécile, ratio (100-S80)/S20, indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Living Conditions in Europe*, Statistical Books, Eurostat, édition 2014.
- “Income inequality statistics, data 2012”, *Statistics in focus*, Eurostat, décembre 2014.
- “23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010”, *Statistics in focus 9/2012*, Eurostat, février 2012.

Niveau de vie en Europe 1.8

1. Indicateurs d'inégalité dans l'Union européenne en 2015

	Niveau de vie annuel moyen		Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80/S20)	Indice de Gini	Population au 1 ^{er} janvier 2015 (en millions)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	24 020	23 950	3,6	4,6	0,30	81,2
Autriche	26 050	24 770	3,2	4,1	0,27	8,6
Belgique	24 260	22 650	3,3	3,8	0,26	11,2
Bulgarie	3 890	8 330	5,7	7,9	0,38	7,2
Chypre	16 940	19 320	3,9	4,9	0,32	0,9
Croatie	6 340	9 770	4,2	5,0	0,30	4,2
Danemark	32 140	23 680	2,9	4,1	0,28	5,7
Espagne	15 840	17 570	5,4	6,6	0,35	46,4
Estonie	10 100	13 860	4,7	5,6	0,33	1,3
Finlande	26 380	22 050	3,0	3,6	0,25	5,5
France	25 280	24 160	3,3	4,3	0,29	66,5
Grèce	8 670	10 210	5,1	6,6	0,34	10,9
Hongrie	5 400	9 490	3,4	4,3	0,28	9,9
Irlande	25 510	20 670	3,6	4,5	0,30	4,6
Italie	18 540	18 520	4,6	6,1	0,33	60,8
Lettonie	7 530	10 880	4,7	6,2	0,35	2,0
Lituanie	7 030	11 560	5,5	7,1	0,37	2,9
Luxembourg	39 450	32 750	4,0	5,0	0,31	0,6
Malte	15 390	19 200	3,5	4,2	0,29	0,4
Pays-Bas	25 370	23 430	3,1	3,9	0,27	16,9
Pologne	6 660	12 280	3,9	4,8	0,30	38,0
Portugal	10 560	12 890	4,7	5,9	0,34	10,4
République tchèque	8 810	14 060	2,8	3,5	0,25	10,5
Roumanie	2 750	5 300	5,9	7,2	0,35	19,9
Royaume-Uni	24 600	20 390	3,9	5,1	0,32	64,9
Slovaquie	7 390	11 170	3,0	3,6	0,24	5,4
Slovénie	13 190	16 590	3,0	3,6	0,24	2,0
Suède	27 350	22 500	3,3	4,3	0,28	9,7
Zone euro	20 670	///	3,8	5,1	0,31	338,5
UE	18 810	///	3,8	5,1	0,31	508,4

Champ : Union européenne à 28 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la *fiche 1.4*. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Note : les valeurs zone euro et UE sont les moyennes des indicateurs de chaque pays pondérées par le nombre d'habitants.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2015

en moyenne sur l'année

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein			Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)		(en euros)	(en SPA)
Allemagne	1 440	1 440	Lituanie	310	510
Belgique	1 500	1 430	Luxembourg	1 920	1 600
Bulgarie	190	400	Malte	720	900
Croatie	400	570	Pays-Bas	1 510	1 390
Espagne	760	830	Pologne	410	770
Estonie	390	540	Portugal	590	720
France	1 460	1 390	République tchèque	340	540
Grèce	680	810	Roumanie	230	440
Hongrie	330	600	Royaume-Uni	1 440	1 110
Irlande	1 460	1 200	Slovaquie	380	570
Lettonie	360	520	Slovénie	790	990

Champ : les 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : les six autres États membres (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branche ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.9 Niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, en France métropolitaine, le **niveau de vie** (en euros de 2015) des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise de 2008-2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, dans une moindre mesure, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte, dans la continuité des trente glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de Smic ont été fortes, le minimum vieillesse a été revalorisé et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés. En conséquence, les inégalités de niveau de vie se sont réduites au cours de cette décennie.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie (les niveaux de vie moyen et médian augmentent respectivement

de 2,1 % et 1,8 % par an en moyenne entre 1996 et 2002). La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage et de la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement. Globalement, les inégalités diminuent au cours des années 1980 et se creusent légèrement pendant la décennie suivante : en témoigne l'augmentation de l'**indice de Gini** sur la fin de la période de 1996 à 2000.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, le niveau de vie médian atteint un maximum en 2008 et a tendance à stagner depuis, s'établissant à 20 300 euros en 2015. Le niveau de vie moyen progresse à un rythme semblable jusqu'en 2008 avant de se stabiliser jusqu'en 2015 (23 440 euros). Depuis 2000, plusieurs indicateurs montrent une hausse des inégalités : l'indice de Gini croît régulièrement jusqu'en 2011 où il atteint son maximum. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés et celle détenue par les 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) était de 4,2 en 2000 et atteint 4,6 en 2011 et 2012, son niveau maximal. ■

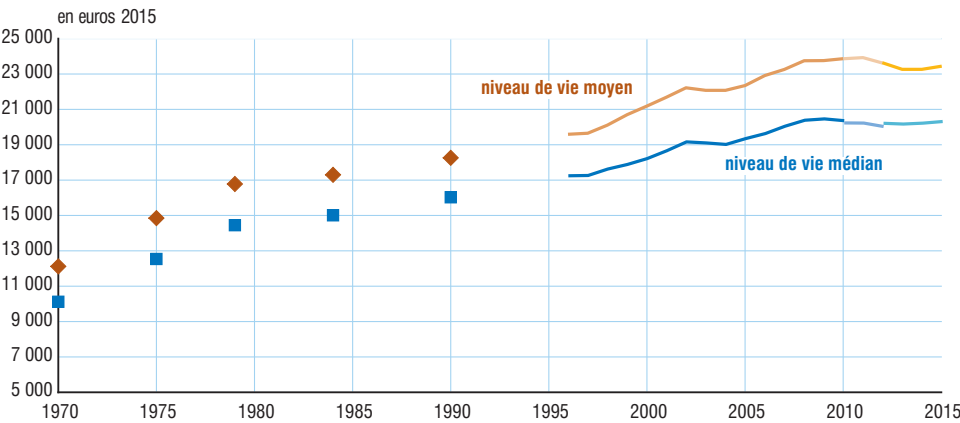
Définitions

Niveau de vie, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20 : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- « Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Évolution du niveau de vie de 1970 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête ERFIS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie de 1996 à 2015

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini
	en euros constants 2015 par an				
1996	9 170	32 230	3,5	4,1	0,279
1997	9 220	32 240	3,5	4,1	0,279
1998	9 610	32 860	3,4	4,0	0,276
1999	9 840	33 900	3,4	4,1	0,284
2000	9 990	34 930	3,5	4,2	0,286
2001	10 320	35 380	3,4	4,2	0,286
2002	10 690	36 260	3,4	4,1	0,281
2003	10 640	35 640	3,4	4,1	0,280
2004	10 670	35 230	3,3	4,0	0,281
2005	10 690	35 810	3,4	4,2	0,286
2006	10 830	36 930	3,4	4,3	0,291
2007	11 040	37 390	3,4	4,2	0,289
2008	11 290	38 140	3,4	4,3	0,289
2009	11 160	38 420	3,4	4,3	0,290
2010	11 010	38 300	3,5	4,5	0,299
2010 ¹	10 990	37 920	3,5	4,5	0,303
2011	10 890	38 720	3,6	4,6	0,306
2012	10 760	37 950	3,5	4,6	0,303
2012 ²	10 700	37 880	3,5	4,6	0,302
2013	10 860	37 240	3,4	4,3	0,288
2014	10 830	36 990	3,4	4,3	0,289
2015	10 860	37 510	3,5	4,4	0,292

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
2. L'enquête ERFIS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2005 à 2015.

1.10 Pauvreté monétaire depuis 1970

En 2015, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,2 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire, ce qui correspond à 8,9 millions de personnes pauvres. Ces personnes ont un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois. Ce seuil correspond à un **revenu disponible** de 1 015 euros pour une personne seule, 1 522 euros pour un couple sans enfant et 2 131 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 514 euros mensuels pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 800 euros pour une personne seule au 1^{er} avril. Ainsi, en 2015, 66,2 % des ménages bénéficiaires du RSA socle et 42,0 % des ménages percevant le minimum vieillesse vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté est de 8,0 % (846 euros par mois), et de 3,4 % avec un seuil fixé à 40 % (677 euros par mois). Ainsi, 6,2 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 846 et 1 015 euros et 4,6 % entre 677 et 846 euros. Ces seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian. En 1996, en euros constants, les personnes pauvres au seuil de 60 % ont un niveau de vie mensuel inférieur à 863 euros, contre 1 015 euros en 2015.

Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (13,5 % en

1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de plus hauts niveaux de retraites grâce à des durées de cotisation plus longues que les générations précédentes. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ de 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement pour s'établir à son plus haut niveau depuis 1997. Depuis 2011, il est stable autour de 14 %.

En 2015, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 816 euros (leur niveau de vie médian) et 1 015 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,6 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (baissant de 2,6 points au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de pauvreté a peu fluctué. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point avant de diminuer de 1,8 point entre 2012 et 2015.

En 2016, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, le taux de pauvreté diminuerait de 0,3 point. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, taux de pauvreté, niveau de vie, seuil de pauvreté, revenu disponible, intensité de pauvreté, microsimulation : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.
- *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

Pauvreté monétaire depuis 1970 1.10

1. Seuil de pauvreté, taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2015

	Seuil de pauvreté à 60 %			Seuil de pauvreté à 50 %			Seuil de pauvreté à 40 %		
	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
1996	863	14,5	8 179	719	8,1	4 550	576	3,6	2 030
1997	864	14,2	8 042	720	7,8	4 433	576	3,5	2 007
1998	882	13,8	7 873	735	7,5	4 257	588	2,9	1 671
1999	895	13,5	7 745	746	7,2	4 109	597	2,7	1 540
2000	911	13,6	7 838	759	7,2	4 165	607	2,7	1 579
2001	933	13,4	7 757	778	6,9	3 984	622	2,6	1 507
2002	958	12,9	7 495	799	6,5	3 746	639	2,3	1 340
2003	955	13,0	7 578	796	7,0	4 078	637	2,6	1 493
2004	951	12,6	7 382	792	6,6	3 896	634	2,5	1 461
2005	968	13,1	7 766	806	7,2	4 270	645	3,2	1 917
2006	982	13,1	7 828	818	7,0	4 188	654	3,1	1 867
2007	1 002	13,4	8 035	835	7,2	4 281	668	3,1	1 855
2008	1 018	13,0	7 836	849	7,1	4 272	679	3,2	1 910
2009	1 023	13,5	8 173	852	7,5	4 507	682	3,3	2 023
2010	1 018	14,1	8 617	848	7,8	4 755	678	3,5	2 128
2010 ¹	1 011	14,0	8 520	842	7,7	4 677	674	3,4	2 087
2011	1 011	14,3	8 729	842	7,9	4 856	674	3,5	2 158
2012	1 001	13,9	8 540	834	8,1	4 977	667	3,7	2 267
2012 ²	1 010	14,2	8 760	842	8,5	5 231	673	4,0	2 462
2013	1 008	13,8	8 563	840	7,9	4 917	672	3,5	2 151
2014	1 010	14,0	8 732	842	8,0	4 964	673	3,7	2 293
2015	1 015	14,2	8 875	846	8,0	5 020	677	3,4	2 145

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

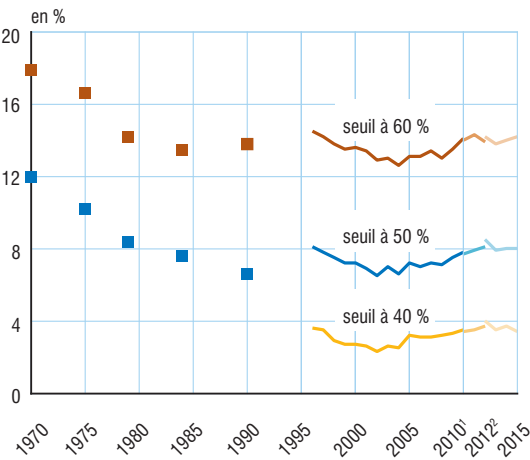
2. L'enquête ERFS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-15.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 8 875 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,2 % de l'ensemble de la population. Ce seuil correspond à 1 015 euros par mois en euros constants.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rattachées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2005 à 2015.

2. Évolution du taux de pauvreté selon le seuil de 1970 à 2015



1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : en raison de changements méthodologiques entre chaque enquête de 1970 à 1996, les taux de pauvreté d'une enquête à l'autre ne sont pas directement comparables sur cette période.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rattachées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2015 en %

	Seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie médian		
	60 %	50 %	40 %
1996	19,2	17,3	17,5
1997	18,8	17,6	17,2
1998	18,4	15,5	14,7
1999	17,8	15,3	15,7
2000	18,0	14,5	15,2
2001	17,2	15,1	15,8
2002	16,6	14,3	12,4
2003	18,4	14,4	11,6
2004	18,0	14,8	11,9
2005	18,8	17,5	20,1
2006	18,0	17,4	18,2
2007	18,2	17,0	19,7
2008	18,5	17,7	19,4
2009	19,0	17,4	21,2
2010	18,9	17,8	17,0
2010 ¹	19,0	17,7	17,1
2011	19,1	17,4	17,8
2012	20,5	18,3	20,3
2012 ²	21,4	18,8	20,4
2013	20,0	17,2	18,9
2014	20,1	18,0	20,4
2015	19,6	16,6	20,2

1. Voir note 1, figure 1. 2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 19,6 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rattachées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

1.11 Pauvreté en conditions de vie

La **pauvreté en conditions de vie** mesure conventionnellement la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Le seuil de huit privations est lui aussi conventionnel et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façon distincte.

En 2016, 11,9 % des ménages sont pauvres en conditions de vie. Depuis 2006, globalement orientée à la baisse, cette proportion oscille entre 13,3 %, son point le plus haut atteint en 2010, et 11,7 % son point le plus bas en 2015. Chacune des quatre dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Après une diminution régulière et marquée de 2007 à 2015, la part de ménages confrontés à des difficultés liées au logement augmente de près d'un point en 2016 (6,6 % de ménages concernés). Celle déclarant des retards de paiement (8,3 % en 2016) ou subir des restrictions de consommation (11,6 %) décroît depuis 2014. Quant à la proportion de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes, elle

s'est stabilisée en 2016 (14,4 %) après le rebond constaté en 2014.

En 2016, comme les années précédentes, les ménages dont la personne de référence est au chômage sont particulièrement confrontés à la pauvreté en conditions de vie (46,1 %). Ils cumulent les difficultés : 42,8 % font face à des insuffisances de ressources et 19,3 % à des difficultés liées au logement. Plus le niveau de vie des ménages est faible, plus le taux de pauvreté en conditions de vie et la fréquence des différentes privations sont élevés : 32,5 % des ménages en dessous du 1^{er} quintile de niveau de vie sont pauvres en conditions de vie, 13,1 % entre le 1^{er} et le 2^e quintile et 1,8 % au-dessus du 4^e quintile.

Les familles monoparentales sont les plus fréquemment pauvres en conditions de vie (27,3 % en 2016), suivies par les ménages de couple avec au moins trois enfants (17,8 %) et les personnes seules (14,0 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont les plus épargnés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 4,5 %.

Les ménages peu ou pas diplômés sont plus souvent pauvres en conditions de vie : 18,5 % des ménages dont la **personne de référence** est sans diplôme ou avec un BEPC ou un CEP sont pauvres en conditions de vie, 13,2 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté est plus répandu chez les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans (14,7 %), contre 8,9 % pour les 60-74 ans et 7,7 % pour les 75 ans ou plus. ■

Définitions

Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit « pauvre en termes de conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement.

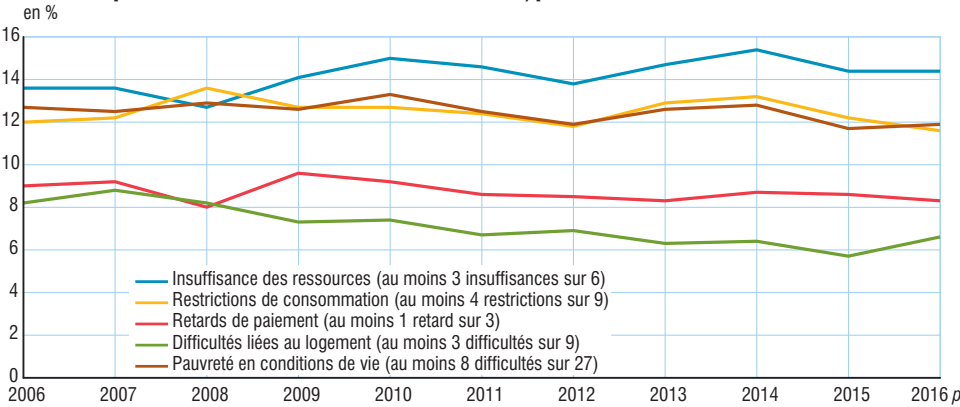
Difficultés, personne de référence : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2016, Enquête SRCV*, coll. « Insee Résultats », octobre 2017.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F1502, Insee, janvier 2015.
- « Des pauvres aux riches, la question des inégalités », in *Regards croisés sur l'économie 2/2008*, n° 4, éditions La Découverte, 2008.

Pauvreté en conditions de vie 1.11

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2016.

2. Pauvreté en conditions de vie et difficultés rencontrées selon les caractéristiques du ménage en 2016

en %

	Taux de pauvreté en conditions de vie (au moins 8 difficultés sur 27)	Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	Retards de paiement (au moins 1 retard sur 3)	Restrictions de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	Difficultés liées au logement (au moins 3 difficultés sur 9)
Type de ménage					
Personne seule	14,0	13,0	8,4	15,7	6,8
Famille monoparentale	27,3	31,5	19,1	24,2	13,2
Couple sans enfant	4,5	7,2	3,6	5,2	3,1
Couple avec 1 enfant	8,8	14,1	8,2	7,2	6,3
Couple avec 2 enfants	9,4	18,3	7,1	6,6	5,8
Couple avec 3 enfants ou plus	17,8	23,6	14,3	12,9	11,8
Âge¹					
Moins de 30 ans	11,1	14,0	13,9	8,9	10,9
30-44 ans	14,7	20,3	12,2	10,3	9,7
45-59 ans	14,5	18,3	10,3	12,5	6,9
60-74 ans	8,9	9,9	4,2	11,1	3,3
75 ans ou plus	7,7	5,5	1,8	14,3	3,8
Diplôme¹					
Supérieur à bac +2	4,8	8,9	5,4	3,0	5,0
Bac +2 (Deug, DUT, BTS, etc.)	8,4	13,0	7,5	6,1	6,3
Bac ou brevet professionnel, ou équivalent	9,6	13,5	8,0	7,9	8,1
CAP, BEP	13,2	17,7	10,6	12,3	6,8
BEPC, CEP, sans diplôme	18,5	16,3	8,7	21,3	7,1
Situation vis-à-vis de l'emploi¹					
En emploi	10,3	15,8	9,3	7,9	7,2
Au chômage	46,1	42,8	33,1	42,4	19,3
En inactivité	10,2	9,3	4,2	13,3	4,4
Niveau de vie					
En dessous du 1 ^{er} quintile	32,5	30,6	19,2	31,8	13,9
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	13,1	17,7	9,7	14,3	8,0
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	8,8	12,5	6,7	7,6	5,4
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	3,9	7,2	3,2	3,4	3,3
Au-dessus du 4 ^e quintile	1,8	4,6	3,1	1,6	2,7
Ensemble	11,9	14,4	8,3	11,6	6,6

1. De la personne de référence du ménage.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

Note : les autres types de ménage font partie du champ bien que la modalité ne soit pas représentée dans la ventilation par type de ménage.

Source : Insee, enquête SRCV 2016, données provisoires.

1.12 Pauvreté monétaire en Europe

En 2015, la **pauvreté monétaire** touche 17,4 % des habitants de l'Union européenne (UE), soit environ 87 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 en 2007 et à 28 en 2013 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,7 % à 25,3 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,7 %) et en Finlande (11,6 %). Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 11,6 % et 16,2 % dans les pays de l'UE les plus au nord (Danemark, Suède, Finlande), à un niveau toujours inférieur à la moyenne européenne. À l'inverse, dans les pays du sud de l'Europe, les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés : 19,0 % au Portugal, 20,8 % en Italie, 21,2 % en Grèce et 22,3 % en Espagne. Les taux de pauvreté les plus élevés sont mesurés dans les deux pays entrés le plus récemment dans l'UE : la Roumanie et la Bulgarie, avec respectivement 25,3 % et 22,9 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté national. Le taux de pauvreté monétaire en France est de 13,6 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 3,8 points en dessous de la moyenne de l'UE, tandis que le Royaume-Uni (15,9 %) et l'Allemagne (16,5 %) en sont plus proches.

L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est de 24,8 % en moyenne dans l'UE. Pour la Finlande, le Luxembourg, la France

et les Pays-Bas, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 17,4 %), ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Roumanie, en Grèce, en Espagne et en Bulgarie (plus de 30 %), pays qui cumulent fort taux de pauvreté et inégalités élevées.

Les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux, la mesure de la pauvreté monétaire est fondée sur la distribution des revenus dans chaque pays : il s'agit d'une mesure relative. Ceci explique que dans certains pays, les taux de pauvreté soient très faibles en comparaison européenne, alors que les niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), le sont aussi. D'où l'intérêt de considérer de manière conjointe le seuil et le taux de pauvreté. Deux pays voisins, l'Autriche et la Hongrie, illustrent bien la situation. Les valeurs du taux de pauvreté sont proches (respectivement 14,1 % et 14,5 %), mais le seuil de pauvreté en Autriche est près de trois fois plus élevé que le seuil de pauvreté en Hongrie. Si une même proportion de Hongrois et d'Autrichiens disposent d'un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane de leur pays, le niveau de vie médian est trois fois plus faible en Hongrie, traduisant une aisance financière bien moindre dans ce pays. En République tchèque, le taux de pauvreté est le plus bas de l'UE, mais le seuil est également assez bas (626 SPA par mois). La situation est bien plus inégalitaire en Roumanie où le taux de pauvreté est très élevé et le seuil très bas : les 25,3 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 236 SPA par mois. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, intensité de pauvreté, standard de pouvoir d'achat (SPA), parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *Communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2017.

Pauvreté monétaire en Europe 1.12

1. Taux et intensité de la pauvreté dans l'Union européenne en 2015

en %

	Taux de pauvreté ¹	Intensité de la pauvreté
Allemagne	16,5	20,7
Autriche	14,1	19,8
Belgique	15,5	19,4
Bulgarie	22,9	30,4
Chypre	16,1	17,3
Croatie	19,5	28,2
Danemark	11,9	20,8
Espagne	22,3	31,4
Estonie	21,7	20,5
Finlande	11,6	13,9
France²	13,6	16,6
Grèce	21,2	31,9
Hongrie	14,5	18,8
Irlande	16,6	18,1
Italie	20,8	29,3
Lettonie	21,8	24,0
Lituanie	21,9	28,0
Luxembourg	16,5	17,4
Malte	16,5	15,9
Pays-Bas	12,7	17,3
Pologne	17,3	24,4
Portugal	19,0	26,7
République tchèque	9,7	19,5
Roumanie	25,3	36,2
Royaume-Uni	15,9	22,4
Slovaquie	12,7	26,1
Slovénie	13,9	20,2
Suède	16,2	21,1
UE	17,3	25,0
Zone euro	17,4	24,8

1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian.

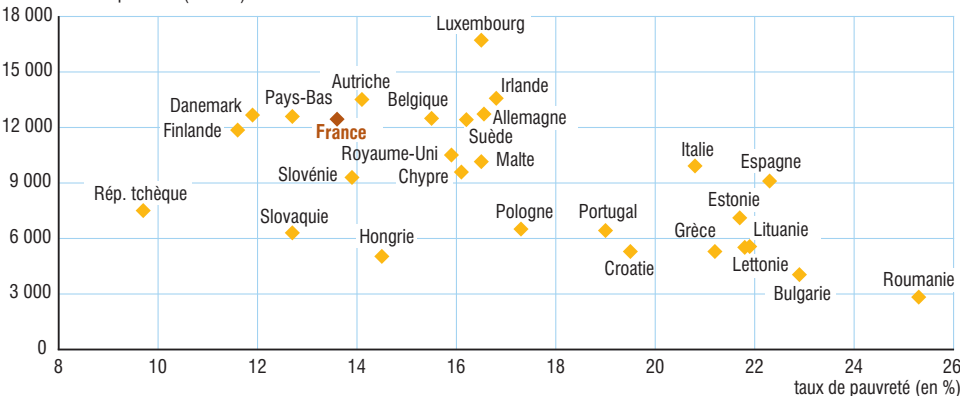
2. Les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la *fiche 1.10*. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne en 2015

seuil de pauvreté (en SPA)



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.13 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage sur le logement mais aussi sur les biens d'équipement ménager. Le calcul du **niveau de vie** permet d'en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'**unités de consommation** (UC) du ménage. L'échelle d'équivalence utilisée dénombre 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans.

En 2015, en France métropolitaine, avec 2 348 euros par mois en moyenne (soit 3 522 euros de revenu disponible), ce sont les personnes vivant en couple sans enfant qui disposent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

De manière générale, le niveau de vie des ménages diminue en moyenne lorsque le nombre d'enfants augmente : il atteint 2 142 euros par mois en moyenne pour les personnes en couple avec un enfant, 2 007 euros par mois pour celles avec deux enfants et 1 661 euros lorsqu'au moins trois enfants sont présents. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où la hausse du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire bénéficier de transferts sociaux (prestations familiales, quotient familial).

Quand l'enfant grandit, ses besoins augmentent, notamment à l'adolescence (consommation courante, études, etc.). Pour refléter ces besoins croissants, on relève conventionnellement le poids de l'enfant de

0,3 à 0,5 UC quand il atteint l'âge de 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales à partir des 14 ans de l'enfant par exemple), et généralement aussi les autres revenus du ménage (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des adultes apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

Les personnes sont différemment réparties sur l'échelle des niveaux de vie selon leur configuration familiale. Les familles nombreuses et monoparentales se concentrent dans le bas de l'échelle, et les couples sans enfant dans le haut : plus de la moitié des personnes vivant dans une famille monoparentale avec au moins deux enfants ont un niveau de vie inférieur au 2^e **décile**, alors que 16 % des membres d'un couple sans enfant ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile. Les personnes vivant en couple avec un enfant sont elles aussi surreprésentées dans le haut de l'échelle, puisque 61 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à la médiane (le 5^e décile). À l'inverse, 59 % des personnes seules ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

En 2015, la **pauvreté monétaire** touche 6 % des personnes vivant en couple sans enfant, mais un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale, soit 2,1 millions de personnes. Le taux de pauvreté augmente alors avec le nombre d'enfants présents : 23,9 % pour les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale avec un enfant, mais 40,1 % pour celles qui vivent avec au moins deux enfants. Malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués, ces personnes isolées avec plusieurs enfants ont un niveau de vie moyen inférieur de 35 % à celui de l'ensemble de la population. ■

Définitions

Niveau de vie, revenu disponible, unités de consommation, décile, pauvreté monétaire : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », *Insee Résultats Web*, décembre 2017.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale 1.13

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2015

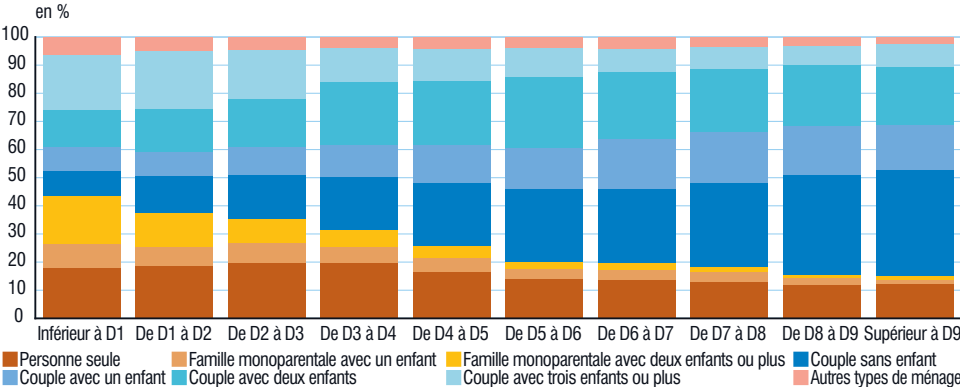
en euros

	Revenu disponible moyen du ménage	Niveau de vie moyen des individus du ménage	Niveau de vie médian des individus du ménage	Part de la population (en %)
Personne seule	21 560	21 560	18 450	15,8
Famille monoparentale avec un enfant	26 730	18 560	16 560	4,8
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	29 860	15 280	13 460	5,7
Couple sans enfant	42 270	28 180	23 850	23,4
Couple avec un enfant	48 910	25 700	22 770	13,7
Couple avec deux enfants	53 980	24 080	21 290	20,4
Couple avec trois enfants ou plus	54 710	19 930	16 510	12,3
Autres types de ménage	42 060	20 330	18 550	4,0
Ensemble	36 300	23 440	20 300	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les couples avec deux enfants ont en moyenne un revenu disponible de 53 980 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 24 080 euros ; elles représentent 20,4 % de la population.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des personnes par type de ménage selon la tranche de niveau de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 19,7 % des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile vivent dans un ménage constitué d'un couple avec trois enfants ou plus.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2015

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne seule	1 539	15,5
Famille monoparentale avec un enfant	710	23,9
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	1 421	40,1
Couple sans enfant	871	6,0
Couple avec un enfant	775	9,0
Couple avec deux enfants	1 243	9,7
Couple avec trois enfants ou plus	1 814	23,6
Autres types de ménage	501	20,3
Ensemble	8 875	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.14 Niveau de vie et pauvreté selon l'âge

En 2015, les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants) ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (20 050 euros annuels, soit 1 671 euros mensuels). En effet, lorsqu'ils sont en situation de personne à charge, ces jeunes apportent souvent peu de revenus au ménage tout en augmentant le nombre d'unités de consommation. Lorsqu'ils disposent d'un logement personnel, leur niveau de vie plus faible s'explique par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte : cette situation concerne 25 % des 18-24 ans qui vivent seuls ou avec un conjoint, sans enfant dans 79 % des cas. Enfin, 25,1 % d'entre eux vivent sous le **seuil de pauvreté**.

En 2015, 78 % des 25-29 ans vivent dans leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes. De fait, leur **taux de pauvreté**, même s'il reste supérieur à celui de l'ensemble des adultes, est inférieur de 11 points à celui des 18-24 ans.

En 2015, 71 % des 30-39 ans vivent dans un ménage avec enfants. Leur niveau de vie moyen annuel est supérieur de 3 % à celui des 25-29 ans (+ 2 % en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des prestations sociales plus importantes, en particulier les aides liées à la famille.

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Il s'agit de la tranche d'âge la plus uniformément répartie selon l'échelle des niveaux de vie.

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (65 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les prestations sociales sont plus réduites. Les revenus d'activité sont également moindres mais ils sont complétés par

davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Les ménages comportant moins d'enfants à charge, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 970 euros annuels en moyenne, soit 2 248 par mois en moyenne). Leur taux de pauvreté est inférieur d'un point à celui de l'ensemble des adultes ; par ailleurs 15,1 % ont un niveau de vie supérieur au 9^e **décile**.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue selon l'âge, en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Néanmoins, malgré un niveau de vie 7 % plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est plus faible de 4,6 points que celui des 50 à 64 ans, notamment grâce aux garanties de revenus pour les personnes âgées.

La génération d'appartenance a également une influence sur les niveaux de vie. Le niveau de vie de la génération quinquennale née entre 1941 et 1945 est nettement supérieur à celui de la génération précédente. En revanche, les niveaux de vie sont plus proches pour les générations nées après 1945 et dans les années 1950, en raison d'une situation économique plus difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la seconde moitié des années 1980 jusqu'à la fin des années 2000, la croissance a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. Cette tendance s'inverse en fin de période : depuis la grande récession des années 2008 et ultérieures, le niveau de vie moyen de chaque génération devient comparable, et même inférieur à partir de 2013, à celui de la génération précédente au même âge. ■

Définitions

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, décile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Niveau de vie et pauvreté selon l'âge 1.14

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2015

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie (en euros par an)		Taux de pauvreté à 60 % (en %)
		Moyenne	Médiane	
De 18 à 24 ans ¹	9,5	20 050	17 450	25,1
De 25 à 29 ans	7,6	21 780	20 170	13,9
De 30 à 39 ans	16,1	22 510	20 580	13,0
De 40 à 49 ans	17,6	23 610	20 650	13,7
De 50 à 64 ans	25,3	26 970	22 590	11,5
65 ans ou plus	23,8	25 130	21 090	6,9
Ensemble	100,0	24 160	20 880	12,5

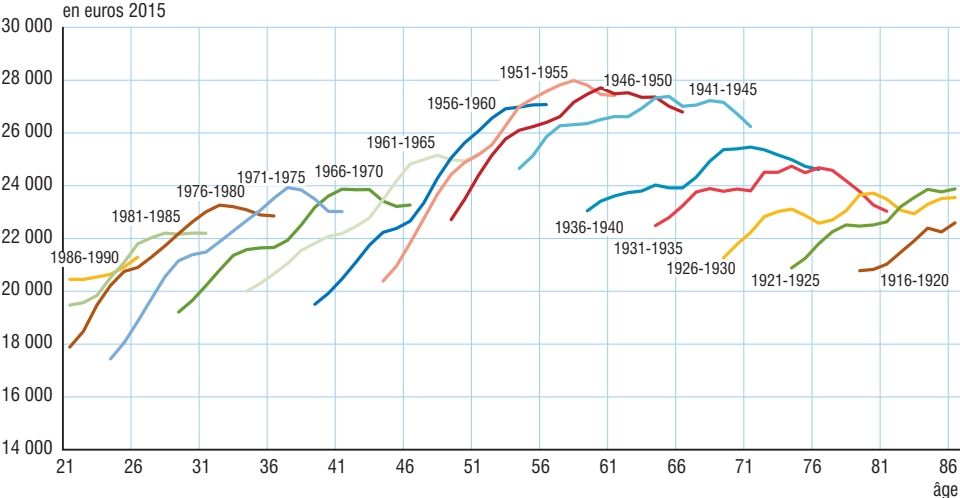
1. 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2015 en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
De 18 à 24 ans	19,3	12,7	11,0	9,8	8,7	8,7	8,5	7,4	7,0	6,7
De 25 à 29 ans	10,1	9,6	10,2	9,9	10,7	10,4	12,1	10,8	10,1	6,2
De 30 à 39 ans	9,0	9,5	9,9	9,9	10,4	11,5	11,4	10,4	9,7	8,3
De 40 à 49 ans	9,9	9,3	9,4	10,0	9,8	9,8	10,2	10,6	10,5	10,6
De 50 à 64 ans	8,4	7,5	7,5	8,2	9,2	9,2	9,9	12,0	13,1	15,1
65 ans ou plus	3,7	9,1	10,6	11,6	11,2	10,6	10,4	10,2	11,1	11,4
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,2	9,5	9,9	10,0	10,1	10,3	10,5	10,8	10,8
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 19,3 % des personnes âgées de 18 à 24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie (D1).
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les personnes nées entre 1951 et 1955 disposent à 58 ans en moyenne (57 à 59 ans) d'un niveau de vie moyen de 27 990 euros.
Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité

En 2015, en France métropolitaine, le **niveau de vie** moyen des personnes actives (**en emploi** ou **chômeurs**) est supérieur de 9 % à celui des **inactifs** (70 % des inactifs de 18 ans ou plus sont des retraités). Il s'élève à 24 990 euros, soit 2 082 euros par mois pour les actifs et à 23 020 euros, soit 1 918 euros par mois pour les inactifs. Mais la situation vis-à-vis de l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen des chômeurs est inférieur de 38 % à celui des actifs occupés. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 2 045 euros par mois, quasi identique à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. De plus, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités est inférieur à celui des ménages actifs.

Les autres inactifs, dont les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents, ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant mécaniquement le niveau de vie du ménage. Le niveau de vie moyen des autres inactifs est de 1 630 euros par mois. Ce sont néanmoins les actifs au chômage qui disposent du niveau de vie le plus faible (1 348 euros par mois en moyenne).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 60,9 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian, contre 46,6 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 30,0 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des

personnes au niveau de vie le plus faible (inférieur au 1^{er} **décile** de niveau de vie) et 17,5 % se situent entre le 1^{er} et le 2^e décile. Seuls 23,0 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 4,0 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile. **L'allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Après une revalorisation exceptionnelle au 1^{er} octobre 2014, le montant maximum de l'Aspa n'a pas été revalorisé au 1^{er} avril 2015. Il s'élève à 800 euros par mois pour une personne seule et à 1 242 euros par mois pour un couple. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population. En effet, des revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : 10,8 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, alors que 14,9 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,8 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs dont 37,6 % sont concernés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : près de 2 millions de personnes ayant un emploi vivent au-dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

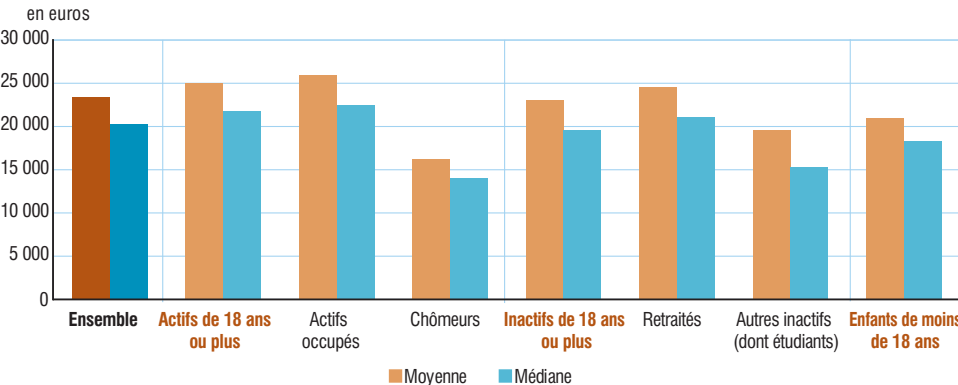
Niveau de vie, en emploi ou **actif occupé** au sens du BIT, **chômeur** au sens du BIT, **inactif**, **unités de consommation**, **décile**, **allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), **pauvreté monétaire**, **seuil de pauvreté** : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », *Insee Résultats Web*, décembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté selon l'activité 1.15

1. Niveau de vie moyen et médian selon l'activité en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2015

	en %									
	Inférieur à D1	De D1 à D2	De D2 à D3	De D3 à D4	De D4 à D5	De D5 à D6	De D6 à D7	De D7 à D8	De D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,7	7,6	8,5	9,3	9,9	10,5	11,2	11,6	11,8	11,7
Actifs occupés	5,2	6,5	8,0	9,3	10,2	11,0	11,9	12,5	12,7	12,8
Chômeurs	30,0	17,5	12,9	9,2	7,3	6,4	5,4	4,5	4,0	2,7
Inactifs de 18 ans ou plus	10,3	11,4	10,9	10,6	10,1	9,4	9,1	9,0	9,5	9,6
Retraités	4,0	9,0	10,3	11,4	11,4	10,9	10,5	10,7	11,2	10,5
Autres inactifs (dont étudiants)	24,6	16,7	12,2	8,8	7,2	6,0	6,0	5,2	5,7	7,5
Enfants de moins de 18 ans	14,0	12,9	11,7	10,5	9,9	9,8	8,8	8,1	7,2	7,1
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, 7,6 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^e et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2015

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 509	3 079	10,8
Actifs occupés	25 474	1 987	7,8
Chômeurs	2 904	1 092	37,6
Inactifs de 18 ans ou plus	20 168	3 005	14,9
Retraités	14 082	1 028	7,3
Autres inactifs (dont étudiants)	6 159	1 977	32,1
Enfants de moins de 18 ans	14 025	2 791	19,9
Ensemble	62 702	8 875	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.16 Niveau de vie et pauvreté...

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé en 2015 : 37 980 euros par an (3 165 euros par mois), soit près de deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie annuel moyen des retraités est de 24 540 euros, soit 2 045 euros mensuels. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, des revenus du patrimoine plus élevés, additionnés à des charges familiales plus faibles, leur permettent d'avoir un niveau de vie moyen légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population.

Au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,5 (contre 3,4 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 620 euros par an (718 euros par mois) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 47 350 euros (3 946 euros par mois). En comparaison, le rapport interdécile est de 3,1 chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, les 10 % les moins aisés ayant un niveau de vie inférieur à 19 180 euros (1 598 euros mensuels) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 60 070 euros (5 006 euros mensuels). Il est moins important pour les ouvriers (2,6), les employés (2,7) et les professions intermédiaires (2,6).

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie : 17,2 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et 16,9 % se situent au-dessus du dernier décile. Pour 87,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est

supérieur à la médiane avec une forte concentration au-delà du huitième décile : 59,9 % d'entre eux font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,1 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules 31,6 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Ces personnes sont les plus exposées à la pauvreté, avec 30,2 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers (15,3 %) et des employés (11,9 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (12,9 %). À l'opposé, seuls 3,1 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par les revenus d'activité, même si le système socio-fiscal vient les atténuer. Pour les ménages dont la **personne de référence** est ouvrière ou employée, le revenu disponible se compose pour 10,0 % de **prestations sociales** (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux), contre 5,8 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 34,8 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible plus élevée pour les ménages dont la personne de référence est indépendante (24,4 %) et, dans une moindre mesure, pour ceux dont la personne de référence est retraitée (16,6 %, contre 10,2 % pour l'ensemble).

Enfin, les **impôts directs** représentent 24,0 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est indépendante ou cadre, contre 17,3 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. ■

Définitions

Niveau de vie, rapport interdécile, décile, personne de référence, prestations sociales, impôts directs : voir *annexe Glossaire*.

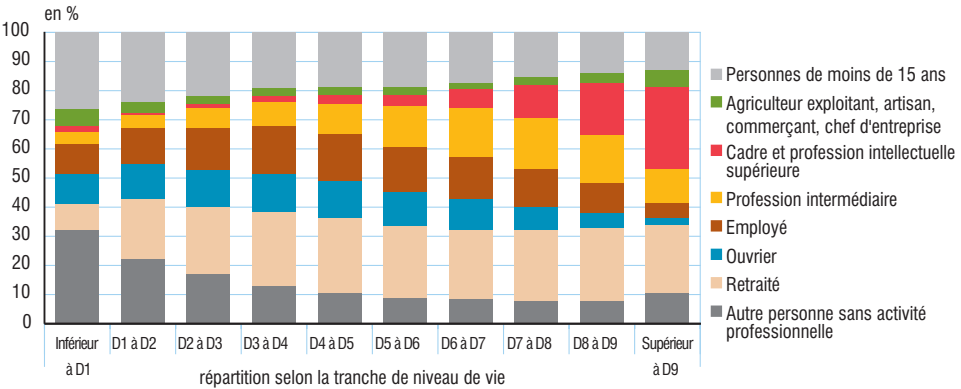
... selon la catégorie socioprofessionnelle 1.16

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle des personnes en 2015

	Niveau de vie (en euros)				Rapport interdécile			Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	26 770	8 620	20 070	47 350	5,5	2,3	2,4	22,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	37 980	19 180	32 780	60 070	3,1	1,7	1,8	3,1
Profession intermédiaire	26 010	14 850	23 930	38 230	2,6	1,6	1,6	5,3
Employé	20 790	11 520	19 460	31 070	2,7	1,7	1,6	11,9
Ouvrier	19 220	10 740	18 440	28 020	2,6	1,7	1,5	15,3
Retraité	24 540	12 920	21 080	38 080	2,9	1,6	1,8	7,3
Autre personne sans activité professionnelle	19 740	8 460	15 640	33 440	4,0	1,8	2,1	30,2
Ensemble	24 040	11 200	20 730	38 390	3,4	1,9	1,9	12,9

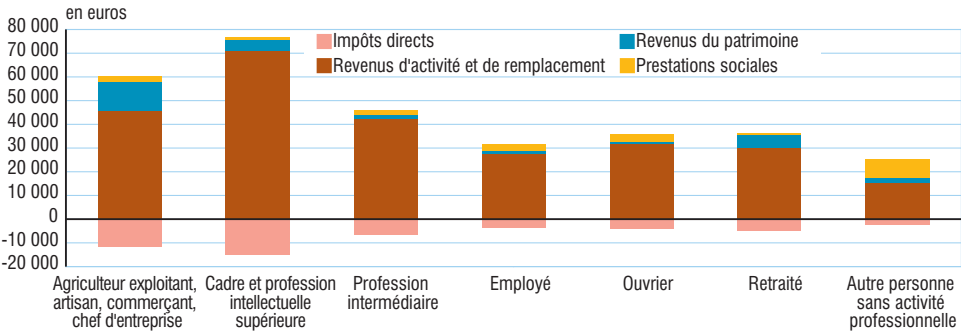
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Composition des tranches de niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 12,0 % des personnes qui ont un niveau de vie compris entre le premier et le deuxième décile sont des ouvriers, 20,3 % sont des retraités.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes

En 2015, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 26 % à ceux des hommes dans la même situation. Leurs revenus individuels représentent 67 % de ceux des hommes pour les plus bas revenus, s'en rapprochent à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 83 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus : le 95^e centile des revenus des femmes équivaut à 67 % de celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (**rapport interdécile** de 8,8 contre 8,2 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution : elle est plus de 1,2 fois plus forte que pour les hommes (ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes : le temps partiel concerne 31 % des femmes en emploi, contre 8 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : de 31 % en moyenne et même de 55 % pour le 1^{er} **décile** des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles. De fait, la retraite nette moyenne d'une femme est inférieure de 30 % à celle d'un homme.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre les femmes et les hommes s'atténuent nettement, car la faiblesse des revenus individuels peut être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Par ailleurs, les femmes et les hommes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches quand ils sont dans la même situation d'activité. En revanche, les écarts de niveau de vie selon le genre sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées est inférieur de 19 % à celui des pères isolés, par ailleurs quatre fois moins nombreux.

Les différences de niveau de vie se repercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus souvent que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14,6 % contre 13,7 %). Elles sont plus touchées par la pauvreté quelles que soient les tranches d'âge. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,0 et 3,1 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (27,9 % quand elles sont actives et jusqu'à 70,6 % quand elles sont inactives). À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est plus important chez les femmes (8,9 % contre 6,9 % pour les hommes). La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

Définitions

Revenu individuel, rapport interdécile, décile, niveau de vie : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- *Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples : un panorama européen », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Écarts de revenus au sein des couples – Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.

Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes 1.17

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2015

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
D1	3 880	5 750	0,67	4 750	10 610	0,45
D2	9 280	12 810	0,72	8 110	13 490	0,60
D3	12 970	16 600	0,78	10 300	15 790	0,65
D4	15 690	19 190	0,82	12 510	17 750	0,70
D5 (médiane)	17 980	21 710	0,83	14 480	19 780	0,73
D6	20 350	24 660	0,83	16 620	22 160	0,75
D7	23 250	28 510	0,82	19 180	25 070	0,77
D8	27 160	34 500	0,79	22 400	29 600	0,76
D9	34 110	47 400	0,72	27 600	37 750	0,73
95 ^e centile	43 240	64 420	0,67	33 430	47 010	0,71
D9/D1 (rapport interdécile)	8,8	8,2	///	5,8	3,6	///
D5/D1	4,6	3,8	///	3,0	1,9	///
D9/D5	1,9	2,2	///	1,9	1,9	///
Revenu annuel net moyen	19 760	26 660	0,74	15 870	22 850	0,69

Champ : France métropolitaine, actifs ou retraités appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage en 2015

	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie annuel moyen (en euros)	Nombre de personnes (en milliers)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	7 916	15,9	23 020	49 683
Personne seule	1 113	19,1	20 900	5 817
Femme active	291	14,6	21 350	1 999
Homme actif	418	16,4	22 500	2 546
Femme inactive	188	29,1	17 600	647
Homme inactif	215	34,5	16 360	625
Famille monoparentale	2 099	34,9	16 270	6 015
Mère inactive	804	70,6	11 770	1 140
Mère active	1 028	27,9	16 740	3 678
Père	266	22,2	19 120	1 197
Couple	4 246	11,8	24 680	35 880
Couple d'actifs, avec ou sans enfants	1 585	6,2	26 370	25 496
Femme active - homme inactif, avec ou sans enfants	295	14,1	22 720	2 089
Femme inactive - homme actif, avec ou sans enfants	1 769	28,5	19 990	6 213
Couple d'inactifs, avec ou sans enfants	598	28,7	19 860	2 082
Autre type de ménage	459	23,3	19 700	1 971
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	959	7,4	25 070	12 891
Personne seule	426	10,4	22 490	4 094
Femme	326	10,9	21 680	3 003
Homme	100	9,2	24 730	1 091
Couple	457	5,9	26 720	7 790
Autre type de ménage	76	7,5	22 800	1 007
Ensemble	8 875	14,2	23 440	62 573
Femmes	4 715	14,6	23 150	32 250
Hommes	4 160	13,7	23 760	30 322

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2015

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 396	20,4	1 384	19,4
De 18 à 24 ans	594	26,0	570	24,3
De 25 à 29 ans	290	15,3	227	12,5
De 30 à 39 ans	581	14,5	438	11,4
De 40 à 49 ans	629	14,5	549	13,0
De 50 à 64 ans	739	11,6	677	11,4
De 65 à 74 ans	196	6,0	168	5,8
75 ans ou plus	290	8,9	148	6,9
Ensemble	4 715	14,6	4 160	13,7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.18 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2015, le **niveau de vie médian** de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion s'établit à 20 490 euros par an selon la source **Filosofi** (Fichier localisé social et fiscal). Seules deux régions se situent nettement au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec plus de 22 600 euros et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 21 200 euros. Le Centre-Val de Loire, le Grand Est et la Bretagne restent très proches de cette médiane avec des niveaux compris entre 20 490 et 20 510 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux de La Réunion et de la Martinique, qui sont respectivement inférieurs de 30 % et de 19 % à la médiane nationale, ainsi que ceux des Hauts-de-France et de la Corse, inférieurs respectivement de 7 % et 6 %. Ces écarts renvoient en partie aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Par exemple, la Martinique compte plus de chômeurs, de retraités, d'ouvriers et moins de cadres que l'Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi, dans cinq régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : la Martinique, La Réunion, l'Île-de-France et dans une moindre mesure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse. En Île-de-France, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e **décile**) est 4,5 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} **décile**). Cela tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés puisqu'en 2015, ils disposent d'un niveau de vie de 46 300 euros contre 37 580 euros pour la France. En PACA, en Corse et dans les

deux DROM, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les Pays de la Loire et la Bretagne. Les inégalités sont plus marquées en Île-de-France et dans les deux DROM lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. Le rapport s'élève à 6,0 en Île-de-France, contre 4,5 pour l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est plus bas dans les Pays de la Loire et la Bretagne.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté** monétaire. En France métropolitaine, il varie de 11,2 % à 19,8 % selon les régions. Avec un taux de pauvreté égal à 11,2 %, les Pays de la Loire et la Bretagne sont les moins concernés. La Corse (19,8 %), les Hauts-de-France (18,6 %) et, dans une moindre mesure, la région PACA (17,4 %) et l'Occitanie (17,2 %) sont des territoires plus pauvres que la moyenne. Mais ces proportions restent faibles par rapport à celles mesurées dans les DROM : la pauvreté monétaire touche 30,9 % des personnes en Martinique et 40,4 % à La Réunion.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, le plus bas niveau de vie médian (16 760 euros) des départements métropolitains et le taux de pauvreté le plus élevé (29,0 %). De même, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie médian et le 9^e **décile** de la Loire-Atlantique sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ■

Définitions

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé au niveau de la France métropolitaine : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. Voir *annexe Glossaire*.

Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : voir *annexe Sources et méthodes*.

Niveau de vie, médiane, rapport interdécile, déciles, ratio (100-580)/S20 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- Revenus et pauvreté des ménages en 2014*, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), base de données, *insee.fr*, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.18

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2015

en euros

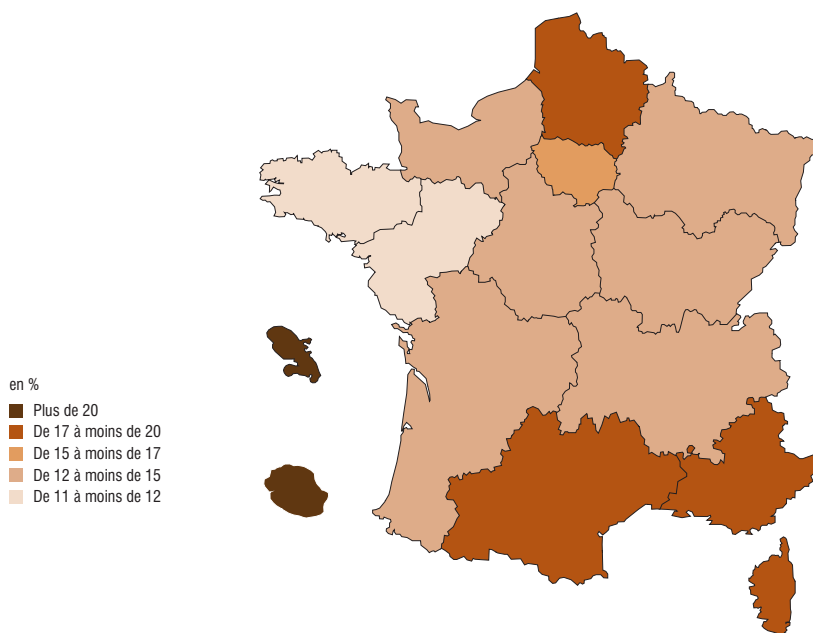
	Niveaux de vie				Rapport inter-décile (D9/D1)	Ratio (100-S80)/S20	Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)			
Auvergne-Rhône-Alpes	24 260	21 230	11 370	38 710	3,4	4,3	12,8
Bourgogne-Franche-Comté	22 540	20 340	11 320	35 000	3,1	3,8	13,2
Bretagne	22 590	20 510	11 920	34 340	2,9	3,5	11,2
Centre-Val de Loire	22 530	20 490	11 280	34 620	3,1	3,7	13,2
Corse	21 860	19 250	9 630	35 430	3,7	4,7	19,8
Grand Est	23 070	20 500	10 840	36 590	3,4	4,2	14,6
Hauts-de-France	21 220	18 980	10 100	33 320	3,3	4,0	18,6
Île-de-France	27 370	22 640	10 240	46 300	4,5	6,0	15,9
La Réunion ¹	18 490	14 260	7 330	34 550	4,7	5,9	40,4
Martinique ¹	20 060	16 650	8 020	35 650	4,4	5,6	30,9
Normandie	22 140	20 090	11 100	33 990	3,1	3,7	13,9
Nouvelle-Aquitaine	22 420	20 150	11 120	34 860	3,1	3,9	13,7
Occitanie	22 020	19 670	10 170	35 080	3,4	4,2	17,2
Pays de la Loire	22 430	20 390	11 930	33 810	2,8	3,5	11,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 050	20 270	10 010	37 460	3,7	4,7	17,4
Ensemble	23 460	20 490	10 610	37 580	3,5	4,5	15,3

1. Le revenu de solidarité (RSO) propre à l'outre-mer n'est pas pris en compte, ce qui peut amener à sous-estimer le premier décile de niveau de vie.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Taux de pauvreté par région en 2015



© IGN – Insee 2015

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

1.19 Niveau de vie et pauvreté par type de commune

En 2015, la population de la France métropolitaine, de la Martinique et de La Réunion a un **niveau de vie médian** de 20 490 euros. Le niveau de vie est généralement supérieur dans les grandes **aires urbaines** (grands pôles, couronnes des grands pôles et **communes multipolarisées**), qui regroupent 83 % de la population. À l'intérieur de cet espace urbain, il est plus faible dans les **pôles** (20 500 euros) que dans les **couronnes** (21 730 euros) et, au sein des pôles, plus faible dans les **villes-centres** (19 330 euros) que dans les **banlieues** (21 280 euros).

Les inégalités de niveau de vie sont les plus fortes dans les villes-centres : le 1^{er} **décile** de niveau de vie y est le plus bas de tous les types de communes et le 9^e décile, le plus élevé. Dans les grandes aires urbaines, les niveaux de vie médians les plus élevés sont ceux des aires de Paris et des grandes métropoles, ainsi que celles de la frontière suisse où travaillent de nombreux frontaliers (30 740 euros à Genève – Annemasse). Les plus faibles sont observés à La Réunion. Les inégalités de niveau de vie sont plus fortes à Paris, en Haute-Savoie et à La Réunion.

Les grands pôles regroupent 58,2 % de la population totale et 66,5 % de la population pauvre. La **pauvreté monétaire** y est particulièrement élevée dans les villes-centres, où plus d'un habitant sur cinq est pauvre. Les

villes-centres hébergent ainsi moins d'un quart de la population et près d'un tiers de la population pauvre. Ce sont d'ailleurs dans ces espaces que les quartiers de la politique de la ville sont les plus nombreux. Globalement, le taux de pauvreté des grands pôles est de 17,5 %, supérieur à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion. Les personnes vivant dans les couronnes de ces grands pôles sont beaucoup moins concernées par la pauvreté puisque 9,2 % d'entre elles sont pauvres. Le taux de pauvreté peut varier sensiblement d'une aire urbaine à l'autre : il est inférieur à 10 % pour certaines, dont celles d'Annecy, de Bâle – Saint-Louis, des Sables-d'Olonne, mais dépasse 30 % pour l'aire du Robert à la Martinique et pour toutes les grandes aires urbaines de La Réunion. En métropole, plusieurs aires urbaines ont des taux de pauvreté supérieurs à 23 %, dont Valenciennes (partie française), Béziers, Calais ou Douai-Lens.

Les moyennes et petites aires urbaines ont un niveau de vie médian plus faible que les grandes, et les couronnes y ont un niveau de vie plus élevé que les pôles urbains. Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** ont le niveau de vie médian le plus faible de toutes et la pauvreté y est plus fréquente que la moyenne (17,1 %). ■

Définitions

Aire urbaine : selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire urbaine est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Les **communes multipolarisées** des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Niveau de vie, médiane, décile, pauvreté monétaire, rapport interdécile : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Niveau de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises », *Économie et statistique* n° 497-498, février 2018.
- Structure et distribution des revenus, inégalités des niveaux de vie, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)*, Base de données, insee.fr, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté par type de commune 1.19

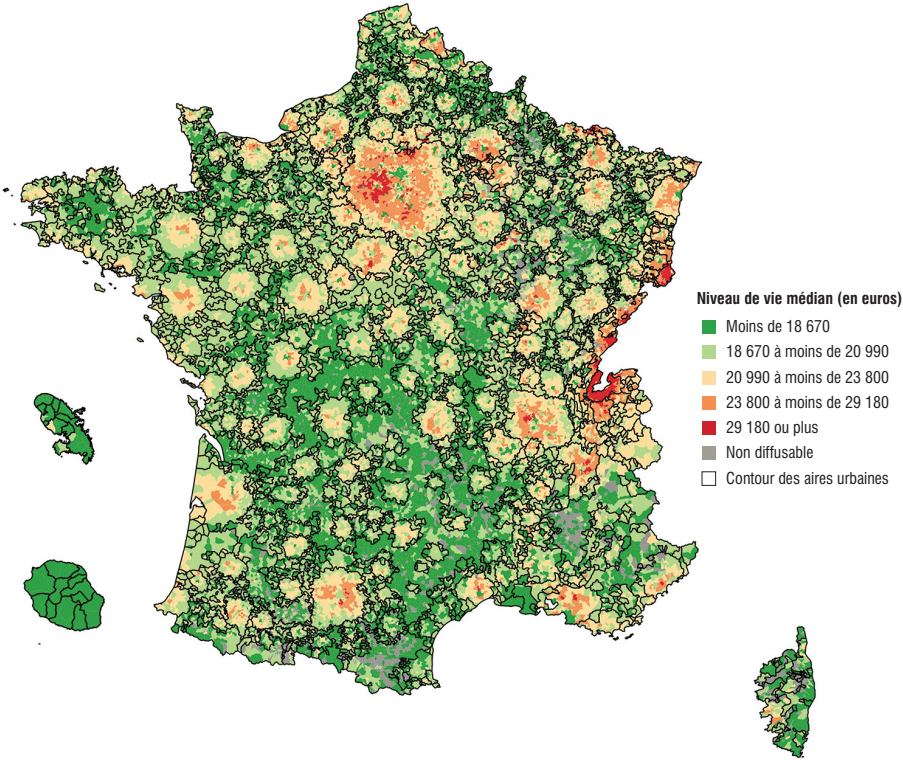
1. Niveau de vie et pauvreté par catégorie de communes en 2015

Catégorie de communes	Répartition de la population totale (en %)	Niveau de vie annuel médian (en euros)	Premier décile (en euros)	Neuvième décile (en euros)	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Grands pôles urbains	58,2	20 500	10 040	39 910	4,0	17,5	66,5	22,2
Villes-centres	23,1	19 330	9 330	40 100	4,3	21,1	32,2	23,0
Banlieues	35,1	21 280	10 700	39 910	3,7	14,9	34,3	21,3
Couronne des grands pôles urbains	19,5	21 730	12 650	36 360	2,9	9,2	11,7	18,6
Communes multipolarisées	5,3	20 190	11 430	33 620	2,9	12,8	4,4	19,3
Moyens pôles	2,9	18 980	10 040	33 130	3,3	18,1	3,4	21,1
Couronne des moyens pôles	0,6	20 130	12 040	32 290	2,7	10,9	0,4	18,4
Petits pôles	3,6	19 040	10 580	32 250	3,0	16,1	3,8	19,8
Couronne des petits pôles	0,3	19 850	11 550	32 120	2,8	12,3	0,2	19,7
Autres communes multipolarisées	5,2	19 440	11 240	31 610	2,8	13,6	4,7	19,2
Communes isolées hors influence des pôles	4,4	18 820	10 270	32 530	3,2	17,1	4,9	20,8
Ensemble	100,0	20 490	10 610	37 580	3,5	15,3	100,0	21,2

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Niveaux de vie médians en 2015



© IGN – Insee 2015

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

1.20 Niveau de vie et pauvreté des enfants

En 2015, le **niveau de vie** moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève à 20 930 euros (soit 1 744 euros par mois), correspondant à 89,3 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi diminuer les revenus du ménage.

Bien que les transferts sociaux (**prestations familiales**, aides au logement et minima sociaux) et fiscaux (quotient familial de l'impôt sur le revenu) atténuent sensiblement les différences de revenus entre ménages sans et avec enfants, ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2015, 19,9 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,2 % pour la population globale. 2,8 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**.

À partir de l'adolescence, le **taux de pauvreté** est plus élevé : elle touche 21,0 % des 15-17 ans. La prévalence plus forte de la pauvreté à partir de 15 ans s'explique en partie

par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète l'augmentation, avec l'âge, des besoins et des coûts liés aux enfants. Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Cependant, leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles. Les ménages comprenant des enfants de moins de 3 ans disposent en effet d'un revenu disponible inférieur de 12 % à ceux dans lesquels tous les enfants ont 3 ans ou plus. C'est pourquoi les taux de pauvreté des enfants les plus jeunes sont plus élevés que ceux des enfants âgés de 6 à 14 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur de moins de 25 ans ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un troisième enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 22,9 % pour ceux qui vivent avec deux frères ou sœurs de moins de 25 ans à 56,5 % à partir de quatre frères et sœurs. La moitié des enfants pauvres vivent ainsi avec au moins deux frères ou sœurs.

Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents sur le marché du travail. La pauvreté des enfants est la plus fréquente dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage : le taux de pauvreté est de 26,1 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 80,7 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif. ■

Définitions

Enfants : personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.
Niveau de vie, prestations familiales, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, unité de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? », in *Les cahiers de l'ONPES*, octobre 2017.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.20

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2015

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (en %)
Enfants de moins de 18 ans	20 930	89,3
Adultes de 18 à 64 ans	23 860	101,8
Adultes de 65 ans ou plus	25 130	107,2
Ensemble de la population	23 440	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 930 euros annuels, soit 89,3 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2015

	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	21,3	462
De 3 à 5 ans	20,1	475
De 6 à 8 ans	19,2	466
De 9 à 11 ans	18,0	420
De 12 à 14 ans	19,9	475
De 15 à 17 ans	21,0	482
Ensemble des enfants	19,9	2 780
Adultes de 18 à 64 ans	14,3	5 293
Adultes de 65 ans ou plus	6,9	802
Ensemble de la population	14,2	8 875

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs en 2015

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre d'enfants pauvres (en milliers)
0	22 190	16,1	434
1	22 420	14,2	916
2	19 630	22,9	782
3	15 980	40,3	395
4 ou plus	12 710	56,5	252
Ensemble	20 930	19,9	2 780

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2015

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Nombre d'enfants (en milliers)	Nombre d'enfants pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)
Parents en couple	22 390	11 018	1 656	15,0
Deux parents en emploi	25 670	7 159	292	4,1
Un parent en emploi, un parent au chômage ou inactif	17 660	3 108	811	26,1
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	10 740	750	553	73,6
Parent isolé	15 250	2 532	996	39,3
En emploi	17 560	1 701	326	19,1
Chômeur ou inactif	10 540	831	671	80,7
Autres types de ménages	16 920	431	128	29,6
Ensemble	20 930	13 981	2 780	19,9

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi disposent d'un niveau de vie moyen de 25 670 euros. 7 159 000 enfants vivent dans cette configuration familiale ; 4,1 % d'entre eux sont pauvres, soit 292 000 enfants.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.21 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2015, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus (hors les personnes qui vivent en institution, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 25 130 euros, soit 2 094 euros par mois. Le taux de pauvreté de ces personnes est de 6,9 % (soit 802 000 personnes pauvres), une proportion bien plus faible que pour l'ensemble de la population (14,2 %). Il est bien en dessous de celui de l'ensemble de la population, en raison notamment du plus faible nombre d'unités de consommation dans ces ménages et des allocations garantissant le minimum vieillesse.

Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : avec 1 993 euros par mois en moyenne, les personnes de 75 ans ou plus disposent de 162 euros de moins que les 70-74 ans et de 207 euros de moins que les 65-69 ans. Le taux de pauvreté est plus élevé à partir de 75 ans (8,1 %) qu'entre 65 et 74 ans (5,9 %). Cela traduit la situation relativement plus défavorable des personnes de 75 ans ou plus vivant hors institution : 52,2 % ont un niveau de vie inférieur à la médiane, contre 41,4 % pour les personnes de 65 à 74 ans. Les retraites des personnes les plus âgées sont plus faibles, notamment en raison d'une proportion plus importante de veuves ayant eu des carrières incomplètes, voire ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 45 % des personnes de 75 ans ou

plus vivent seules et près de 78 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 21,6 % de cette population. Cette surreprésentation est plus marquée (23,2 %) dès lors que l'avantage d'être propriétaire de son logement est pris en compte dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un **loyer imputé net** pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le reste de la population. La prise en compte de ces loyers conduit en outre à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 4,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. Les personnes âgées vivant dans les ménages les plus pauvres n'en bénéficient d'ailleurs pas toujours : 35,0 % des personnes âgées vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile en bénéficient, contre 19,2 % de celles dont le niveau de vie est compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie, loyer imputé net, minimum vieillesse, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- *Revenus, niveau de vie et pauvreté en 2015 – Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015*, coll. « Insee Résultats », décembre 2017.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.21

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées en 2015

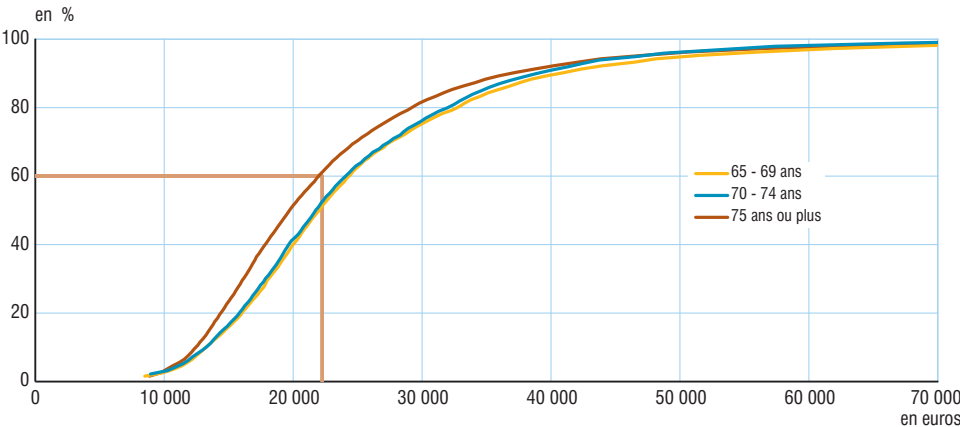
	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Nombre de personnes (en milliers)
De 65 à 69 ans	26 400	5,9	223	3 777
De 70 à 74 ans	25 860	5,9	141	2 401
75 ans ou plus	23 920	8,1	438	5 385
Ensemble	25 130	6,9	802	11 563

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2015, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 22 103 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie en 2015

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	6,8	35,0
De D1 à D2	16,8	19,2
De D2 à D3	19,7	4,9
De D3 à D4	21,5	2,9
De D4 à D5	20,7	2,3
De D5 à D6	19,6	1,6
De D6 à D7	19,2	0,8
De D7 à D8	18,9	0,2
De D8 à D9	20,5	0,8
De D9 à C95	20,7	0,1
Supérieur à C95	21,6	0,3
Ensemble	18,5	4,5

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 6,8 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 35,0 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.22 Niveau de vie et pauvreté des immigrés

En 2015, les ménages dont la **personne de référence** (PR) et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 27 930 euros, soit 2 328 euros par mois. Les revenus d'activité en sont la principale composante. Ils représentent en moyenne 69,1 % du revenu disponible des **ménages immigrés**, avec 19 300 euros par an, soit un niveau de 28 % inférieur à celui des ménages non immigrés (26 640 euros) et 47 % plus faible que celui des ménages **mixtes** (36 750 euros). Occupant des emplois globalement moins qualifiés, les apporteurs de ressources des ménages immigrés sont aussi plus souvent au chômage (13,2 % en moyenne contre 6,3 % pour les ménages non immigrés et 9,3 % pour les ménages mixtes).

En lien avec la composition de la famille, les prestations sociales représentent une part plus importante des revenus des ménages immigrés : 16,9 % contre 4,8 % pour les ménages non immigrés et 7,8 % pour les ménages mixtes. Selon l'origine de la personne de référence du ménage, la part des prestations sociales va de 23,7 % pour les personnes nées en Afrique à 7,2 % pour les personnes natives d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages non immigrés. De fait, les ménages immigrés comptent davantage de familles monoparentales (16 % contre 11 % dans l'ensemble des ménages) et 35 % ont au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 27 % des ménages non immigrés).

Au total, le revenu avant transferts des ménages immigrés est inférieur de 36 % à celui de l'ensemble des autres ménages (non immigrés et mixtes). Après redistribution, l'écart est atténué (25 %, soit 9 110 euros annuels de moins).

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart observé

sur le revenu avec les ménages non immigrés s'accroît en matière de **niveau de vie**. En 2015, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 16 160 euros, contre 24 350 euros pour les ménages non immigrés, soit un écart de 34 %. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés. Près de 80 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 6,7 % font partie des 20 % des personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 38,6 %, de 27,6 points supérieur à celui de la population des ménages non immigrés (11,0 %).

En revanche, le niveau de vie moyen des ménages mixtes (22 480 euros) est proche de celui des non-immigrés. Cela tient sans doute en grande partie au fait que ces ménages, par construction, sont des couples, disposant généralement de ressources plus importantes que les personnes seules ou les familles monoparentales.

Les ménages immigrés sont surreprésentés parmi la moitié de la population la moins aisée : 79,5 % des personnes vivant au sein de ces ménages sont en dessous du niveau de vie médian contre 46,1 % des personnes vivant au sein de ménages non immigrés. Parmi les ménages immigrés, ceux dont la personne de référence est née en Afrique y sont encore davantage surreprésentés : 86,6 % des personnes vivant au sein de ces ménages ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian. Plus de la moitié d'entre elles (54,9 %) ont un niveau de vie inférieur au 2^e décile. ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite). Dans un **ménage immigré**, la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

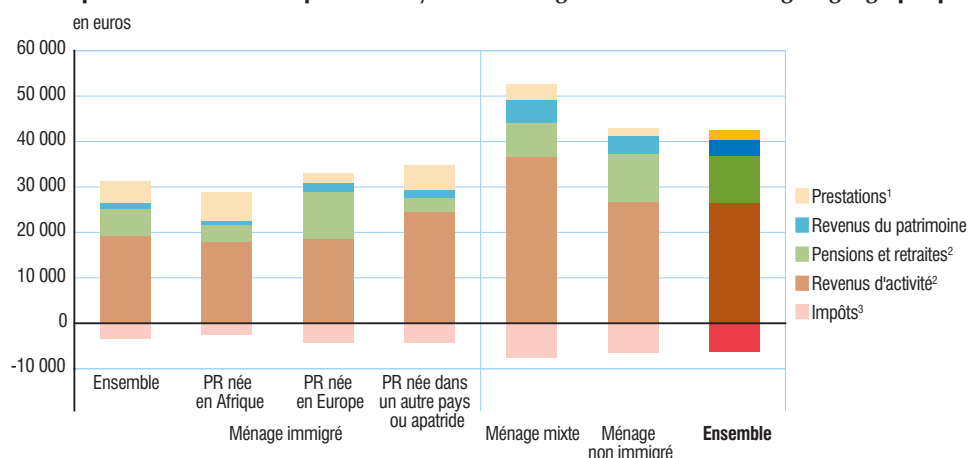
Personne de référence (PR) **du ménage, revenu disponible, niveau de vie, taux de pauvreté** : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Immigrés et descendants d'immigrés », in *France portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Niveau de vie et pauvreté des immigrés 1.22

1. Composition du revenu disponible moyen des ménages en 2015 selon l'origine géographique



1. Les prestations sociales incluent la CRDS de 0,5%.

2. Revenus, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

3. Impôt sur le revenu dont prime pour l'emploi, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (en milliers)	Niveau de vie annuel (en euros)				Rapport interdécile			Taux de pauvreté à 60 % (en %)
		Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
... ménage immigré	5 928	16 160	8 090	13 820	25 880	3,2	1,7	1,9	38,6
PR née en Afrique	3 199	14 390	8 060	13 140	22 210	2,8	1,6	1,7	44,0
en Europe	1 543	19 690	9 090	17 380	32 660	3,6	1,9	1,9	25,0
dans un autre pays ou apatride	1 187	16 340	7 400	13 250	26 230	3,5	1,8	2,0	42,0
... ménage mixte	4 385	22 480	9 720	18 400	38 330	3,9	1,9	2,1	19,0
... ménage non immigré	52 259	24 350	11 820	21 140	38 400	3,2	1,8	1,8	11,0
Ensemble	62 573	23 440	10 860	20 300	37 510	3,5	1,9	1,8	14,2

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Répartition par décile de niveau de vie selon l'origine géographique du ménage

en %

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
... ménage immigré	27,8	20,6	14,2	9,1	7,8	4,8	5,4	3,5	3,6	3,1
PR née en Afrique	30,9	24,0	16,0	8,3	7,4	3,5	4,4	2,3	2,5	0,7
en Europe	17,7	14,5	11,0	11,4	10,7	7,5	7,7	6,4	6,5	6,5
dans un autre pays ou apatride	32,7	19,3	13,5	8,5	5,1	5,1	5,4	2,7	2,6	5,1
... ménage mixte	13,8	12,9	11,9	10,3	8,8	8,3	8,8	6,8	7,3	11,0
... ménage non immigré	7,7	8,6	9,4	10,1	10,3	10,7	10,6	11,0	11,0	10,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes d'un ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés sont 27,8 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.23 Les très hauts revenus

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de **Revenu initial** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population. Cela correspond à un revenu avant **impôts directs** et **prestations sociales** de 8 850 euros par mois pour une personne seule ou de 15 930 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Le seuil d'appartenance à cette catégorie des très hauts revenus est près de cinq fois plus élevé que le revenu initial médian.

Le **niveau de vie** est moins dispersé que le revenu initial par UC grâce à l'effet redistributif des transferts fiscaux et sociaux. Le seuil d'appartenance aux 1 % des personnes au plus haut niveau de vie représente 75 % du seuil d'appartenance au 1 % des plus hauts revenus initiaux et est quatre fois supérieur à la médiane des niveaux de vie.

La structure du revenu disponible des ménages diffère selon le niveau de revenu. Pour les ménages appartenant aux 90 % les moins aisés en matière de revenu initial, les revenus d'activité en composent les deux tiers, les retraites, 29 % et les revenus du patrimoine restent marginaux (6 %) ; le solde des transferts fiscaux et sociaux est presque à l'équilibre, diminuant le revenu disponible total de 2 %. Les ménages des 9 % de personnes ayant les revenus initiaux immédiatement supérieurs ont davantage de revenus d'activité (77 %), notamment d'indépendants, et de revenus du patrimoine. En outre, ils contribuent davantage à la redistribution, comme en témoigne un solde des transferts

négatifs, diminuant le revenu disponible de cette catégorie de plus de 20 %. Plus le revenu disponible augmente, plus la part des revenus d'indépendants et du patrimoine a tendance à augmenter, ainsi que celle des impôts directs (en valeur absolue).

Les ménages des 1 % de personnes les plus aisées détiennent finalement 5 % du revenu disponible total, mais 25 % des revenus d'indépendants et 30 % des revenus du patrimoine déclarés, dont 43 % des revenus mobiliers.

Les ménages à très haut revenu, et ceux des 10 % de personnes les plus aisées en général, se distinguent parce qu'ils sont beaucoup plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale (plus de 80 % contre un peu plus de la moitié pour les 90 % restants). Toujours parmi les ménages des 10 % les plus aisés, on trouve moins de femmes seules et de familles monoparentales mais près de 40 % de couples sans enfant. Cela s'explique en partie par une plus forte proportion de personnes âgées : le référent fiscal des ménages appartenant aux 90 % les moins aisés a en moyenne quatre ans de moins. À cet égard, comme pour la propriété de la résidence principale, les très hauts revenus se différencient peu des 9 % suivants. Ils sont en revanche bien davantage concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine : ces deux départements hébergent plus de 40 % des ménages du millième des personnes les plus riches, 30 % des 9 millièmes suivants, près de 20 % des 9 % suivants et 5 % des 90 % restants de la population. ■

Définitions

Revenu initial : revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales et revenu du patrimoine. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Voir *annexe Glossaire*.

Unité de consommation, impôts directs, prestations sociales, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Les très hauts revenus 1.23

1. Échelles des revenus initiaux et des niveaux de vie en 2015

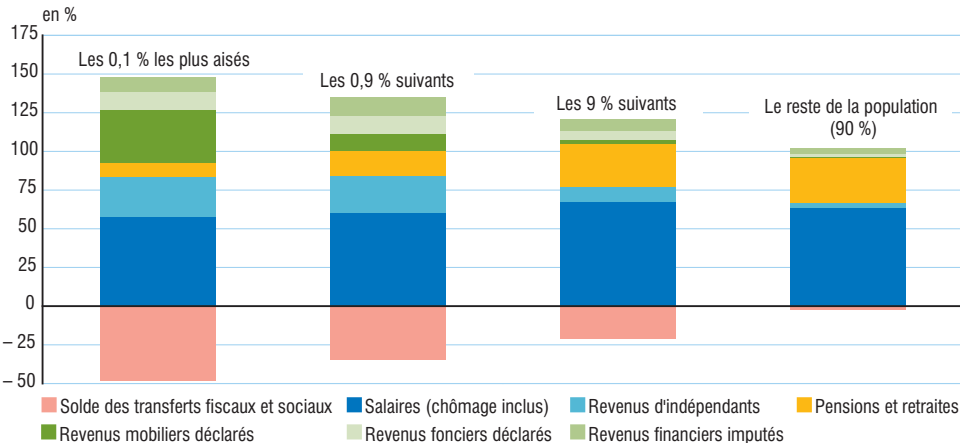
montants annuels en euros

		Revenu initiaux par UC	Niveaux de vie	Rapport en %
Seuil d'appartenance aux...				
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	22 170	20 480	92
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	45 220	37 580	83
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	106 210	79 810	75
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	259 920	178 250	69
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	699 230	461 800	66
Rapports				
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,0	1,8	///
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,8	3,9	///
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,3	2,1	///
Du dernier millième au dernier décile	(Q99,9/D9)	15,5	12,3	///

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Lecture : en 2015, les 10 % de personnes les plus aisées en revenu initial ont un revenu initial par unité de consommation supérieur à 45 220 euros tandis que les 10 % de personnes les plus aisées en niveau de vie ont un niveau de vie supérieur à 37 580 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Décomposition du revenu disponible des ménages en 2015



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

3. Principales caractéristiques des ménages à très haut revenu en 2015

en %

	Les 0,1 % les plus aisés	Les 0,9 % suivants	Les 9 % suivants	Le reste de la population (90 %)
Propriétaires de leur logement	85	86	82	56
Répartition par configuration familiale				
Homme seul	19	14	13	14
Femme seule	12	11	14	20
Couple sans enfant	37	37	38	23
Couple avec enfants	25	30	28	27
Famille monoparentale	4	4	5	11
Ménage complexe	3	3	3	4
Âge moyen du référent fiscal du ménage (en années)	60,5	59,1	57,5	53,7
Répartition par département de résidence				
Paris	32	19	10	3
Hauts-de-Seine	10	9	6	2

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

1.24 Revenus des jeunes adultes

Le **revenu individuel** des **jeunes adultes** âgés de 18 à 24 ans est de 9 520 euros en moyenne sur l'ensemble de l'année 2014, dont 54 % proviennent d'activités rémunérées, 30 % d'une **aide financière régulière des parents** et 14 % des **prestations et aides sociales**.

Les revenus et la part d'aide parentale sont très divers selon la situation des jeunes adultes : études ou travail, cohabitation avec les parents ou logement indépendant.

Ainsi, ceux qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents ont des revenus plus élevés (11 880 euros en moyenne) que ceux qui y résident encore (7 770 euros). Ils reçoivent en moyenne deux fois plus d'aides de leurs parents, ainsi que davantage de prestations et d'aides sociales, et sont globalement plus âgés et mieux insérés sur le marché du travail.

Les jeunes adultes qui occupent déjà un emploi ont les revenus individuels les plus élevés : 14 830 euros pour ceux qui résident chez leurs parents et 16 450 euros pour les autres. Ils dépendent peu de l'aide parentale, qui représente 3 % de leurs revenus quand ils vivent chez leurs parents et 4 % quand ils ont leur propre logement.

Les 18-24 ans non étudiants principalement inactifs ou au chômage sont les

moins favorisés. Quand ils logent chez leurs parents, ils disposent de 4 220 euros sur l'année, avec une part d'aide parentale située dans la moyenne (29 %). Ceux qui résident dans leur propre logement vivent avec 7 450 euros, dont l'essentiel provient d'aides et de prestations sociales (70 %), et très peu de l'aide parentale.

Les jeunes en études sans activité rémunérée ont des revenus individuels un peu plus élevés : 4 390 euros en moyenne quand ils résident dans le logement familial et 8 890 euros quand ils l'ont quitté. Qu'ils soient ou non cohabitants, leur revenu est constitué pour l'essentiel par l'aide parentale : 75 % en moyenne.

L'aide reçue par les jeunes adultes est fortement liée aux revenus de leurs parents. Quand ces derniers appartiennent aux 10 % des ménages les plus aisés, l'aide versée (6 115 euros par an en moyenne) est quatre fois plus importante en moyenne que celle versée par les parents appartenant aux 10 % des ménages les plus modestes (1 540 euros). Le fait de ne recevoir aucune aide financière mensuelle de la part de ses parents est plus fréquent parmi les jeunes issus des ménages les plus modestes (31 %) que parmi ceux dont les parents font partie des plus aisés (21 %). ■

Définitions

Jeunes adultes : l'enquête concerne les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014. Quand ils vivent en permanence chez leurs parents ou chez l'un d'eux, ils sont dits « **cohabitants** ». S'ils vivent au moins en partie dans un autre logement, ils sont considérés comme **non cohabitants**. Les catégories d'emploi, d'études ou de chômage désignent ici la situation principale du jeune adulte pendant l'année 2014.

Revenu individuel (enquête ENRJ) : à la différence du revenu disponible, le revenu des jeunes adultes est calculé avant impôt et considéré isolément, c'est-à-dire sans tenir compte des revenus des autres habitants du ménage (parents ou conjoint). Il comprend principalement :

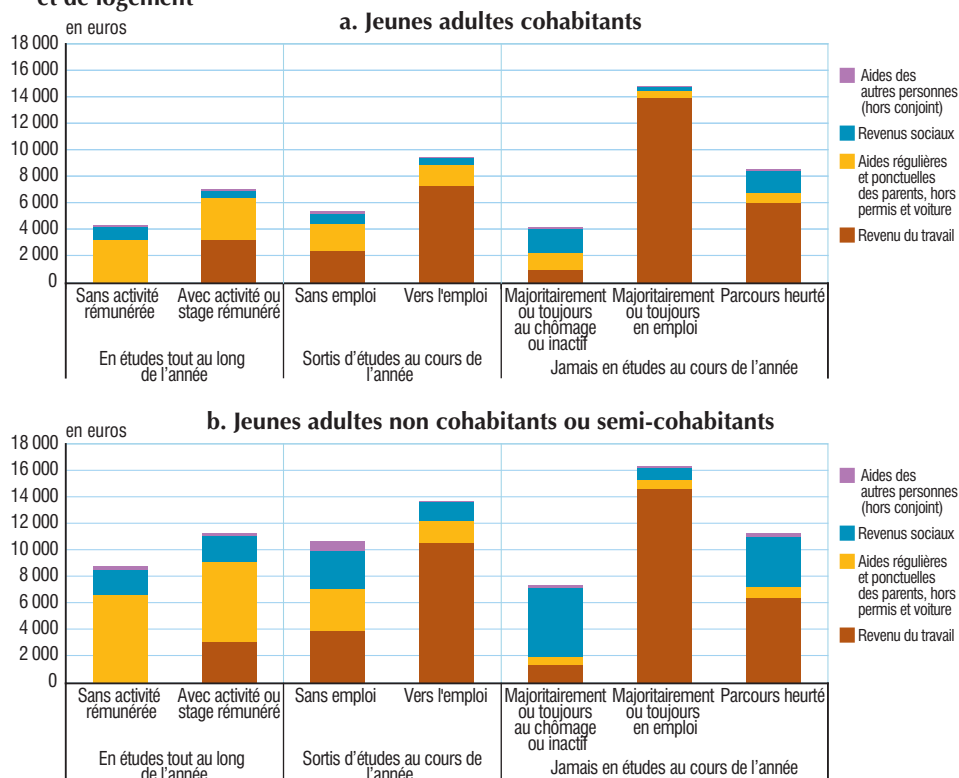
- les revenus d'activité ;
- l'**aide financière régulière des parents**, qui comprend les versements monétaires réguliers sans utilisation pré-définie et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières payées par le jeune ;
- les **prestations et aides sociales** parmi lesquelles la bourse d'étude, les aides au logement, l'allocation chômage, les prestations familiales, les minima sociaux, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et la garantie jeunes (dispositif expérimenté dans dix départements en 2014).

Pour en savoir plus

- « Les ressources des 18-24 ans en 2014. De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité » *Insee Analyses* n° 28, novembre 2016.
- « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Les Dossiers de la Drees* n° 8, novembre 2016.

Revenus des jeunes adultes 1.24

1. Revenu individuel moyen des jeunes adultes en 2014, selon la situation d'emploi et de logement

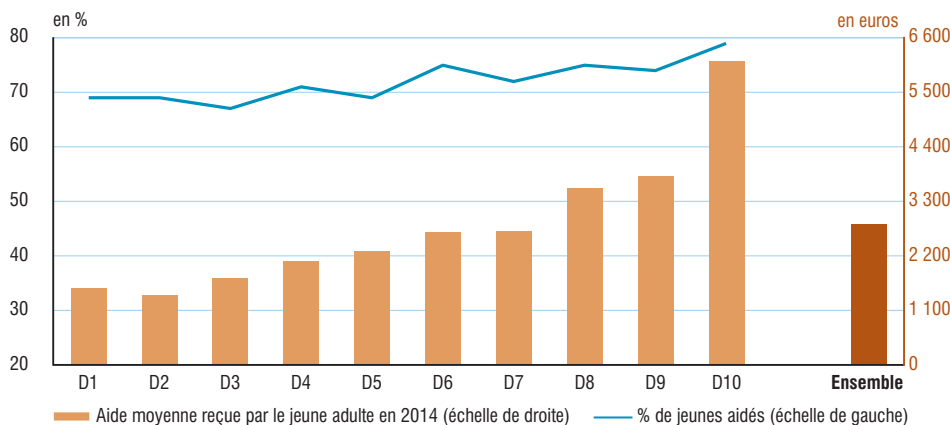


Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte, cohabitant avec leurs parents (figure a), ou habitant au moins en partie dans leur propre logement (figure b).

Lecture : les jeunes adultes cohabitants qui sont majoritairement ou toujours en emploi en 2014 disposent en moyenne d'un revenu annuel de 14 825 euros. Il est composé en moyenne de 14 018 euros de revenus du travail, 463 euros d'aides régulières et ponctuelles des parents (hors permis et voiture), 326 euros de revenus sociaux et 18 euros d'aides d'autres personnes.

Sources : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

2. Aide financière reçue par les jeunes adultes en 2014, selon le niveau de vie des parents



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte.

Lecture : 69 % des jeunes adultes dont les parents font partie des 10 % les moins aisés reçoivent une aide financière, pour une valeur moyenne de 1 540 euros par an.

Sources : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.